



Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles



De gauche à droite et de haut en bas : Carrière de la Mutte (© CG41), Animation en forêt, Grève de la Loire, Rouge-gorge, Landes du Tertre des Canaux (© CSLC), Trognons de Boursay, Anémone pulsatile (© F. Barreau_CSLC), Flambé (© F. Barreau_CSLC), Marais de Maves, Animation en Beauce

REMERCIEMENTS

Le Schéma des Espaces Naturels Sensibles a été réalisé en partenariat étroit avec le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement et le Conservatoire des Sites de Loir-et-Cher.

Ont également apporté leur précieuse connaissance du terrain et participé aux phases de concertation les organismes suivants :

- Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre
- Coordination Entomologique de la Région Centre pour l'Organisation de Projets d'Études
- Fédération Départementale des Chasseurs
- Fédération Départementale des Pêcheurs
- Loir-et-Cher Nature
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- Perche Nature
- Société d'Histoire Naturelle
- Société Mission Nature
- Sologne Nature Environnement

A activement participé à la réalisation de ce document, Melle Valentine FROGET, étudiante en Master 2 « Ecologie, Biologie des populations » à l'Université de Poitiers et stagiaire en 2009 au sein du Conseil Général.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
1 . A propos des Espaces Naturels Sensibles.....	2
1.1 - Qu'est-ce qu'un Espace Naturel Sensible ?	2
1.2 - La démarche de mise en place du Schéma des Espaces Naturels Sensibles	2
2 . Le Loir-et-Cher, un département au patrimoine riche et diversifié.....	3
2.1 - Un découpage en Unités Territoriales	3
2.2 - La présentation des richesses du département	9
2.3 - Les outils de protection, de connaissance et de gestion des milieux	22
2.4 - Les sites d'intérêt patrimonial.....	32
3 . Définition des enjeux de la politique des Espaces Naturels Sensibles.....	33
3.1 - Les enjeux globaux, thématiques et transversaux	33
3.2 - Les enjeux territoriaux.....	34
4 . Les sites classés Espaces Naturels Sensibles	39
4.1 - La sélection des ENS	39
4.2 - Les orientations d'action préconisées	42

5 . Le suivi du Schéma.....	45
5.1 - Le Comité de suivi	45
5.2 - Les indicateurs	45
GLOSSAIRE	47
SIGLES.....	49
BIBLIOGRAPHIE	50
ANNEXES.....	51
ANNEXE 1 : LISTE DES ESPECES D'OISEAUX PRESENTS DANS LE LOIR-ET-CHER.....	52
ANNEXE 2 : INVENTAIRE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL	55
ANNEXE 3 : FICHES DESCRIPTIVES DES ENS	61

INTRODUCTION

Le Département de Loir-et-Cher œuvre de manière très active, et depuis de nombreuses années, pour la protection et la gestion des milieux naturels ainsi que pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement notamment à travers son soutien à l'action des associations à vocation environnementale. Pour conforter ces politiques, il a décidé de mettre en place, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme « une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles » (E.N.S.) (Art L142-1) et, pour cela, d'instituer la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (T.D.E.N.S.).

La T.D.E.N.S., « qui repose sur le principe que toute personne qui construit et qui de ce fait occupe une partie du territoire départemental, apporte une contribution à la protection des milieux naturels »⁽¹⁾, est appliquée à un taux de 0,6% dans le département depuis le 1^{er} janvier 2006. Le produit de cette taxe est destinée au financement de nombreuses actions de restauration, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.). Il peut permettre également des actions relevant du Plan Départemental des Espaces, Sites, et Itinéraires (P.D.E.S.I.) relatif aux activités de sport en plein air, comme du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.).

Dans cette perspective, le Département, soucieux d'agir avec méthode et cohérence avec l'ensemble des acteurs et collectivités, a décidé de se doter d'un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (S.D.E.N.S.). Il s'agit d'un schéma d'aide à la décision en matière d'espaces naturels sensibles, qui présente des grandes orientations de gestion et constitue ainsi la trame incitative de l'action de tous en matière d'E.N.S.. Il se veut donc être un outil à disposition de l'ensemble des acteurs œuvrant dans le département.

Afin de relever ce défi, le schéma doit donc permettre :

- ✓ de connaître, faire connaître et préserver les E.N.S. du Département,
- ✓ d'agir à l'échelle du département et en synergie avec des outils de niveaux différents (Natura 2000, Réserve Naturelle Nationale, Réserve Naturelle Régionale ...) pour aboutir à une action cohérente,
- ✓ de faire émerger les initiatives locales.

¹ (Extrait du rapport de l'Inspection Générale de l'Environnement en date du 5 mars 2003)

1 . A propos des Espaces Naturels Sensibles...

1.1 - Qu'est-ce qu'un Espace Naturel Sensible ?

La notion d'« espace naturel » est issue de la loi du 18 juillet 1985, relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement. C'est la loi du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement (loi Barnier), qui introduit le terme d'« Espace Naturel Sensible » sans pour autant en donner une définition.

On peut cependant considérer que, dans l'esprit des textes législatifs et réglementaires,

un E.N.S. est un espace écologiquement remarquable qui doit être pérennisé par une gestion appropriée ou restauré, et aménagé au vue d'accueillir du public.

Il s'agit généralement d'un site non bâti présentant des qualités écologique, patrimoniale, pédagogique, paysagère ou esthétique.

Ainsi, un E.N.S. existe dès lors que le Conseil Général le désigne par une délibération, et ce, après avoir vérifié que l'espace en question présente des caractéristiques qui répondent à la définition précitée et aux enjeux développés dans le cadre de ce schéma.

1.2 - La démarche de mise en place du Schéma des Espaces Naturels Sensibles

La réflexion mise en place pour aboutir à ce schéma s'est déroulée en 3 temps :

- ✓ dans un 1^{er} temps, un état des lieux du patrimoine naturel et de la biodiversité du département a été réalisé. Ce travail a abouti à l'élaboration d'une liste de sites qualifiés « d'intérêt patrimonial ».
- ✓ dans un 2^{ème} temps, des enjeux de deux types ont été définis :
 - o les enjeux globaux de la politique E.N.S. au niveau du département,
 - o les enjeux territoriaux de chaque région naturelle.
- ✓ la dernière étape a consisté à croiser l'ensemble de ces éléments afin d'identifier les sites susceptibles d'être intégrés à la démarche E.N.S. Pour cela, un certain nombre de critères d'intérêt scientifique et de critères dits « externes » ont été définis. En dernier lieu, des orientations d'actions ont été préconisées.

Dans le cadre des objectifs assignés au Schéma, l'ensemble de ces éléments d'analyse fait l'objet d'une présentation détaillée (cf. page 38).

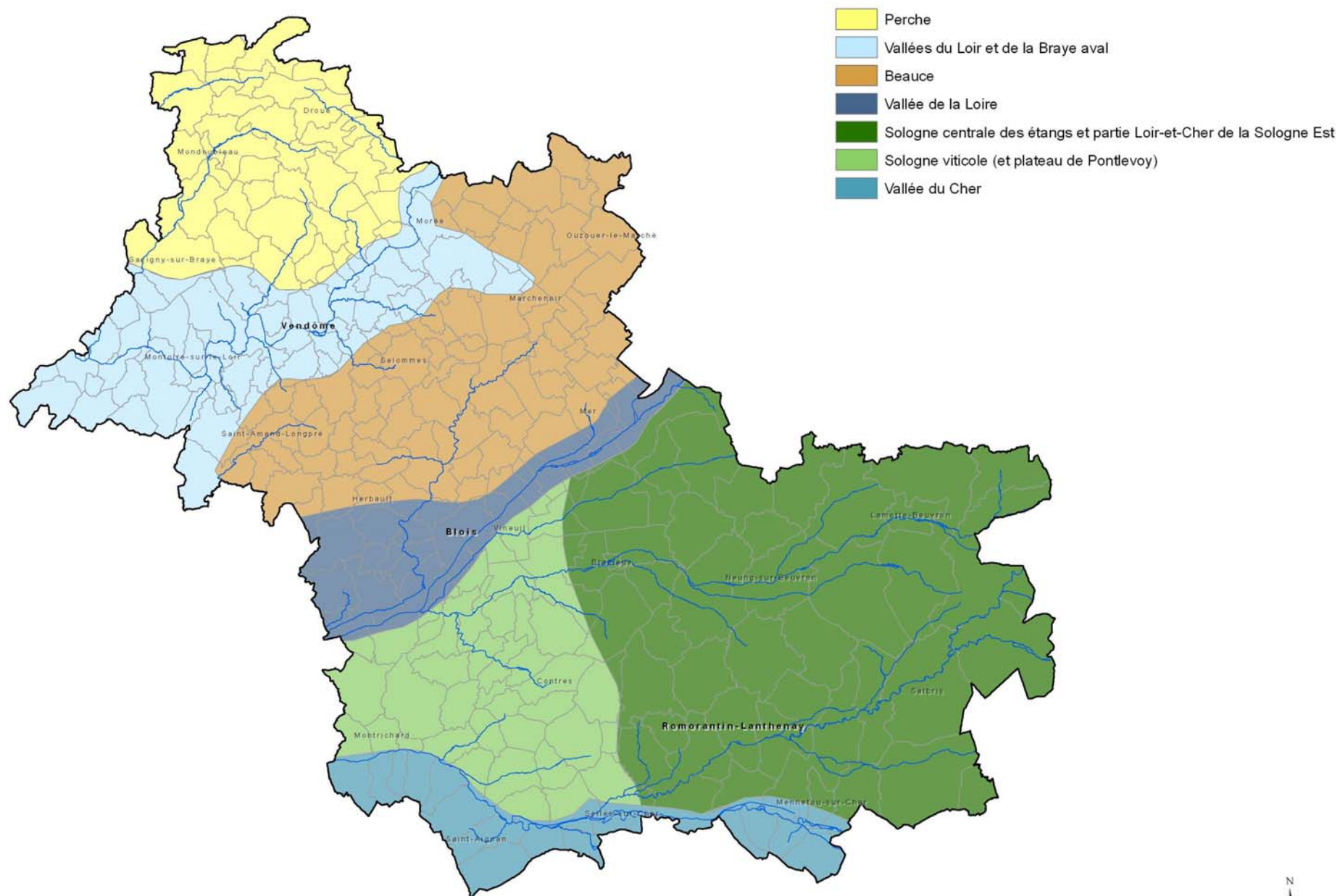
2 . Le Loir-et-Cher, un département au patrimoine riche et diversifié

2.1 - Un découpage en Unités Territoriales

Au-delà des limites institutionnelles, le Loir-et-Cher peut être découpé en régions naturelles.

Ce découpage, schématique, a été choisi au regard de différentes composantes biogéographiques (géologie, géomorphologie, végétation et milieux naturels, terroirs et usages sur le territoire, etc.), de manière à obtenir de vastes unités relativement homogènes vis-à-vis de ces critères (cf. Carte n°1).

Carte n°1 : Unités territoriales du Loir-et-Cher



Cartographie: CDPNE, Mai 2009. Sources : CDPNE. Fond de plan : BD TOPO® - © IGN PARIS 2002 - Reproduction interdite - Licence n° 2005CUDC0033

6 000 m



- **Le Perche**



Bocage du Perche (© D. Mansion)

A cheval sur l'Orne, l'Eure-et-Loir et la Sarthe, le Perche trouve sa limite méridionale dans le Loir-et-Cher.

Les délimitations du Perche en Loir-et-Cher varient selon les auteurs. Il fait souvent l'objet de subdivisions : Perche Gouët, Perche Vendômois, Faux Perche. Les limites schématiques définies dans le présent schéma sont issues d'un travail de proposition de

délimitation du territoire du Perche (*Le Perche en Loir-et-Cher*, 1997, DDE de Loir-et-Cher), d'après un ensemble de critères superposés : paysagers, productions agricoles et patrimoine bâti.

Cette région est caractérisée par la prédominance des sols imperméables (argile à silex) et un relief assez marqué, composé de collines et vallées verdoyantes. Le trait dominant du paysage percheron traditionnel est **l'enclos** et **le semi-bocage** où l'élevage domine. L'évolution récente de l'agriculture, avec la diminution de l'élevage et

l'agrandissement du parcellaire a souvent contribué à l'altération de ce paysage quadrillé de haies vives.

Là où il subsiste, **le bocage** s'avère particulièrement favorable à la diversité de la faune et de la flore. Il constitue le point de rencontre des espèces de milieux ouverts (cultures ou prairies) et des lisières forestières. Son intérêt pour l'agriculture, et notamment l'élevage, est également aujourd'hui reconnu.

Les étangs ici sont rares et seul celui de Boisvinet (45 ha), sur les communes du Plessis-Dorin et Saint-Avit, est un point singulier qui offre un intérêt marqué pour l'avifaune aquatique.

Cette région est sillonnée de nombreuses rivières ou ruisseaux tels que la Brayre ou le Boulon.

La géologie locale offre également une particularité avec les affleurements de grès Roussard.

- **La vallée du Loir et de la Brayre**



Vue à partir du site les Grouais de Chicherey (© Conseil Général Loir-et-Cher)

La Vallée du Loir constitue **une entité paysagère** bien marquée entre deux régions naturelles aussi différentes que la Beauce et le Perche. Les

coteaux et vallons boisés de la rive droite rappellent les paysages du Perche, tandis que les larges plaines cultivées de la rive gauche donnent une perspective du plateau beauceron.

Le fond de vallée est largement dominé par les prairies tandis que les coteaux sont partiellement cultivés et parfois plantés en vigne.

La vallée du Loir, en amont de Vendôme, se caractérise par un relief très souple allant de **la plaine alluviale** vers **les boisements de sommet de coteau**.

Entre Vendôme et Montoire-sur-le-Loir, le Loir offre un aspect plus sauvage, avec de larges méandres et ses coteaux abrupts où affleure le tuffeau du Turonien (falaises de Vendôme, Trôo, les Roches l'Évêque, ...) et dans lesquels ont été creusés, il y a des siècles, des habitats troglodytes.

Les milieux calcicoles à l'aval de Vendôme, **les prairies alluviales naturelles de fauche** et **les ravins à fougères** en aval de Montoire-sur-le-Loir constituent les points particuliers de cette vallée.

Les milieux naturels de la vallée de la Brayé présentent également un grand intérêt notamment les zones humides marécageuses.

- **La Beauce**

La Beauce, vaste plateau calcaire, est une terre de grandes cultures. **Son large parcellaire** et **son relief plat** participent à l'image souvent monotone que l'on se fait de cette région, où l'arbre est rare et présent sous la forme de quelques bois et bosquets.



Éperon de Roquezon (© Conseil Général Loir-et-Cher)

Se distingue toutefois de ce paysage la Petite Beauce, au sud-ouest, avec ses vallées sèches issues des glaciations.

De plus, du cours d'eau jusqu'aux coteaux, les vallées de la Cisse et de l'Aigre présentent

une mosaïque de milieux intéressants du point de vue paysager et biologique : marais, chênaie-charmaie, pelouses sèches calcicoles, ...

Ce territoire comprend cependant la forêt de Marchenoir et la forêt domaniale de Citeaux qui reposent sur des argiles à silex. Ces massifs sont essentiellement gérés pour la production de bois et la chasse. Leur originalité écologique réside notamment dans la présence de mares, parfois tourbeuses.

Les petits bois épars parmi les cultures prennent une valeur de refuge forte pour la faune de plaine et la flore.

La Beauce possède un certain nombre d'oiseaux remarquables des milieux ouverts (Busards, Œdicnème, etc.). Certains ont largement régressé voire disparu au cours du 20^{ème} siècle (comme l'Outarde canepetière).

- **La vallée de la Loire, plateau de Mesland et forêt de Blois**



Vallée de la Loire (© Conseil Général Loir-et-Cher)

Traversant le département d'Est en Ouest, la Loire marque une grande coupure du territoire Loir-et-Chérien. Le Val de Loire est inscrit au **patrimoine mondial de l'humanité** par

l'UNESCO au titre des paysages culturels depuis le 30 novembre 2000.

L'agriculture exploite la quasi-totalité du lit majeur. En revanche, le lit mineur présente **un foisonnement d'espèces et d'habitats** : communautés végétales d'eau courantes et dormantes, pelouses sur sables, prairies et forêts alluviales résiduelles. Il constitue **un axe de migration majeur** pour de nombreuses espèces d'oiseaux et de végétaux, et **un espace privilégié de reproduction** (îles, grèves, ripisylve).

Les villes et villages sont régulièrement espacées le long de la Loire, et de nombreux châteaux jalonnent le cours du fleuve, constituant ainsi des repères dans le paysage. Aux alentours de Chaumont, les ravins à fougères sont des points singuliers qu'il convient de souligner.

- **La Sologne centrale des étangs et la partie Loir-et-Chérienne de la Sologne Est**



Étang des Levrys (© SNE)

La Sologne est une vaste dépression qui s'est progressivement comblée par des apports détritiques (sables et argiles). Cette vaste plaine, à peine inclinée d'Est en

Ouest, est parcourue par les vallées du Cosson au nord, du Beuvron au centre et de la Sauldre au sud.

La Sologne est marquée par son apparente homogénéité avec un taux de boisement moyen de 60% (contre 30% en moyenne sur le département). Mais la Sologne est une région beaucoup plus complexe, où **les variations paysagères** sont discrètes et s'organisent autour d'un patchwork de milieux imbriqués, allant des étangs, mares, tourbières et prairies humides sur sables temporairement engorgés, aux landes sèches (à bruyères et à hélianthèmes) et boisements à Chêne Tauzin originaires du sud-ouest de l'Europe sur des sols sableux secs et acides.

La Sologne centrale est en majorité occupée par **une multitude de petits massifs boisés**, en grande partie privés. Font exceptions les massifs domaniaux de Chambord, Boulogne, Russy, Lamotte-Beuvron.

Les étangs aménagés par l'homme sont l'une des composantes principales de la Sologne et lui confèrent une importance internationale principalement pour les oiseaux d'eau.

- **La Sologne viticole et le plateau de Pontlevoy**



Carrière de la Fosse Penelle (© Conseil Général Loir-et-Cher)

La partie occidentale de la Sologne ou Sologne viticole est composée d'une **mosaïque de terrains et de terroirs**. Ainsi, les bois et forêts laissent place, ici, à **diverses cultures** (culture légumière, céréalière et viticulture), **sur les sables filtrants**.

Les faluns, à teneur élevée en calcaire, offrent des communautés végétales particulières : landes à Armoise champêtre, pelouses sur sables calcarifères (secteurs de Contres, Thenay, Pontlevoy).

Le plateau de Pontlevoy, au sol plus riche, fait l'objet d'une exploitation agricole de type céréalière.

Le Lac de Soings, situé à la limite de la Sologne des Étangs et de la Sologne Viticole est le seul « étang » naturel de Sologne.

- **La vallée du Cher**



Prairies alluviales du Cher et du Fouzon (© Conseil Général Loir-et-Cher)

La vallée du Cher souligne le sud du département. On distingue dans la vallée le « Cher sauvage » au tracé sinueux en amont de Saint Aignan, et le « Cher canalisé » en aval, régulé par une série de barrages.

La vallée du Cher est valorisée par l'élevage caprin, ovin et bovin. On y retrouve un vaste ensemble de terres alluviales inondables exploitées de façon traditionnelle sous forme de prairies de fauche et, d'une façon moindre, de pâture. Ainsi, de Selles-sur-Cher à Saint-Aignan, on retrouve **la plus grande zone de prairies alluviales** du département, les prairies du Fouzon, réputées pour leur grande richesse biologique.

La vigne est également une des principales richesses de cette vallée. Elle est implantée surtout en aval de Selles-sur-Cher en continuité avec le vignoble tourangeau et de la Sologne viticole.

Les villes et villages s'alignent le long des coteaux creusés de caves. Ces falaises de craie offrent un refuge à de nombreuses espèces de chauves-souris.

Dans cette vallée, un paysage de ravines peut être observé, notamment au niveau de Mareuil-sur-Cher, sur le chemin communal des ravins du Haut-Bonneau.

2.2 - La présentation des richesses du département

2.2 - 1 - Le patrimoine géologique du Loir-et-Cher



Carrière du Buisson Sabotier — Source : www.conservatoiresites41.com

Au cours des ères secondaire et tertiaire, le Loir-et-Cher (qui fait partie du bassin parisien), a été occupé par diverses mers dont la situation géographique et la profondeur ont varié. Les roches sédimentaires, marines ou continentales, composant les sous-sols du département, sont de composition lithologique et d'âge variables. A l'ère quaternaire, des limons d'origine éolienne se sont déposés sur les plateaux calcaires notamment en Beauce.

Les trois formations géologiques les plus représentées en affleurement dans le département sont : l'argile à silex (240 000 ha), les sables et argiles de Sologne (196 700 ha), le calcaire de Beauce (130 700 ha). A noter aussi l'importance des alluvions quaternaires qui forment les lits du Loir, de la Loire, du Cher et de la Sauldre (53 700 ha).

- Les argiles à silex

Cette formation recouvre la craie d'âge sénonien d'un manteau d'épaisseur variable mais quasi-continu. Elle correspond à un mélange, en proportions variables, d'argiles et de silex qui lui confère un caractère imperméable. Elle est essentiellement présente dans le nord-ouest du département.

- Les sables et argiles de Sologne

La Sologne est occupée par des dépôts détritiques d'âge Miocène provenant du Massif Central. Ces dépôts se sont accumulés dans une vaste dépression et peuvent atteindre une épaisseur de 300 mètres. Ce sont des argiles et des sables formant une mosaïque de sols fort complexe. Les secteurs les plus argileux sont les plus imperméables et s'engorgent facilement en eau. Les secteurs plus sableux peuvent être au contraire beaucoup plus secs.

- Le calcaire de Beauce

Le calcaire d'âge Stampien à Aquitanien affleure essentiellement en Petite Beauce. Cette formation d'origine lacustre est constituée d'un ensemble de faciès assez variés. Les calcaires sont karstifiés en profondeur et très perméables.

- Les alluvions du Quaternaire

Ces alluvions occupent les lits majeurs et mineurs actuels des grandes rivières du département (Loire, Loir, Cher, Sauldre). La texture dominante est sableuse. Les terrasses alluviales, plus anciennes, sont constituées de matériaux variés : sables, cailloux, argiles...

- Les autres formations géologiques

Moins étendus en superficie, du Nord au Sud, affleurent :

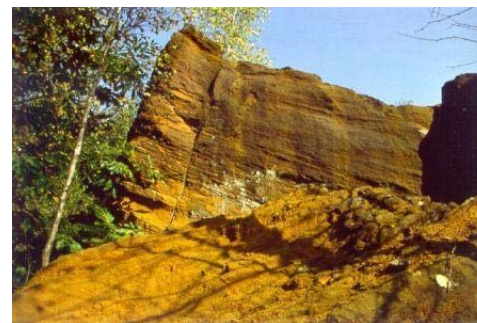
- ✓ les sables du Perche d'âge Cénomanien (dans le Perche Gouët)
- ✓ la craie tuffeau d'âge Turonien, sur les coteaux sud du Loir, en aval de Montoire-sur-le-Loir, ainsi que sur les pentes de la vallée du Cher, en aval de Châtillon-sur-Cher
- ✓ les faluns, sables coquilliers d'origine marine, d'âge Langhien, essentiellement au Sud de la Loire, entre Contres et Pontlevoy.

Le Loir-et-Cher, dans son ensemble, offre donc une forte diversité de roches et de structures, permettant de comprendre l'évolution spatio-temporelle de la région sur près de 100 millions d'années. L'environnement géologique et l'histoire de la Terre fournissent des indices qui permettent de comprendre l'évolution de la vie et de la biodiversité actuelle (cf. Carte n°2).

Les géotopes, témoins de notre histoire, sont à préserver. Les différentes formes qu'ils peuvent revêtir sont variées : coupes stratigraphiques, gîtes fossilifères remarquables, sites pédologiques, sites hydrogéologiques, géomorphotopes (sites géomorphologiques), etc.

La préservation et la mise en valeur de certains sites apparaissent comme primordiales lorsque celles-ci apportent une valeur ajoutée à la compréhension ou à la conservation de la diversité naturelle environnante.

La notion de géodiversité est un concept qui s'est lentement imposé, notamment sur la scène internationale, pour la sauvegarde du patrimoine en tant qu'entité à part entière. Les initiatives se relaient, progressivement, afin d'intégrer la géologie dans les enjeux de préservation du patrimoine à l'échelle locale.



Carrière de la Mutte (© Conseil Général Loir-et-Cher)



Carrière de la Fosse Penelle (© Conseil Général Loir-et-Cher)

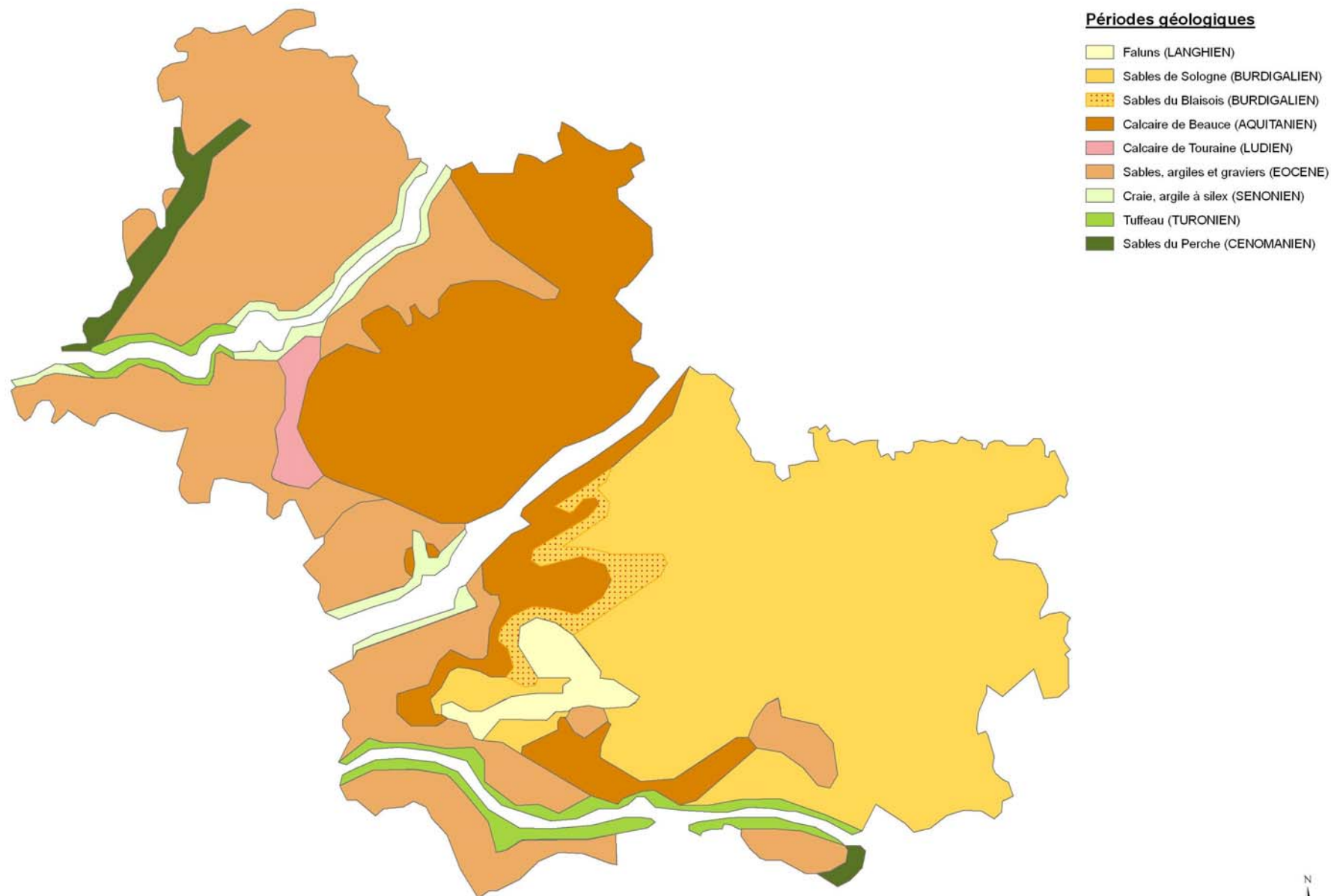


Carrière du Buisson Sabotier (© Conseil Général Loir-et-Cher)



RNR du Four à Chaux (© CDPNE)

Carte n°2 : Carte géologique simplifiée du Loir-et-Cher



Cartographie: CDPNE, Mai 2008 - Sources : CDPNE - Fond de plan : BDTOP© IGN-PARIS-2005, licence n°2005CUDC0033. Reproduction Interdite

5 000 m





2.2 - 2 - Une biodiversité remarquable

La nature géologique des sols, conjuguée aux caractéristiques climatiques, hydrologiques et pédologiques, a déterminé la répartition et la composition des milieux naturels originels.

L'homme, depuis le Néolithique, a imprimé sa marque de par ses activités et ses besoins, notamment agricoles. Ainsi, la « Nature » telle que nous la connaissons aujourd'hui est le résultat de milliers d'années d'évolution et de civilisations.

Au vu de l'érosion progressive et généralisée de la biodiversité, sa conservation est devenue une préoccupation mondiale.

La sauvegarde de la biodiversité implique autant la préservation d'espèces devenues rares et en régression que le maintien des espèces déjà présentes. Cette sauvegarde concerne également des grands équilibres écologiques, à quelle qu'échelle que ce soit : habitat, forêt, bassin versant, région, ...

• Les plantes protégées du Loir-et-Cher

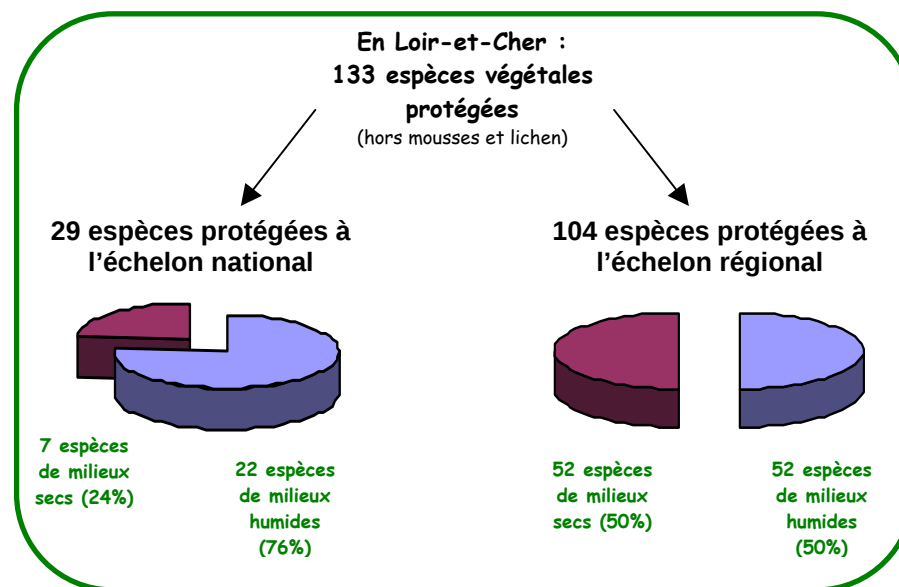
Environ 1 600 espèces de plantes à fleurs et fougères ont été répertoriées dans notre département. A titre comparatif, c'est à peu près le même nombre que sur l'ensemble de la Grande Bretagne.

Sur 400 espèces protégées à l'échelon national,

- ✓ 29 espèces sont signalées en Loir-et-Cher, dont 9 n'ont pas été revues depuis au moins 30 ans (disparues ?)

En complément, sur 147 espèces protégées à l'échelon régional,

- ✓ 104 espèces sont signalées en Loir-et-Cher, dont 13 n'ont pas été revues depuis au moins 30 ans (disparues ?)





• La faune du Loir-et-Cher

La faune représente une part importante du patrimoine naturel du département.

- MAMMIFERES SAUVAGES

La liste suivante a été établie à partir du « Tableau de bord de l'environnement de Loir-et-Cher » (CDPNE, 1993) réactualisé au vu des données connues à ce jour.

→ ARTIODACTYLES : 3 ESPÈCES /8 • Cerf élaphe (<i>Cervus elaphus</i>) C • Chevreuil (<i>Capreolus capreolus</i>) C • Sanglier (<i>Sus scrofa</i>) C → CARNIVORES : 11 ESPÈCES /16 • Renard (<i>Vulpes vulpes</i>) C • Blaireau (<i>Meles meles</i>) localisé • Martre (<i>Martes martes</i>) PC • Fouine (<i>Martes foina</i>) C • Putois (<i>Mustela putorius</i>) C • Belette (<i>Mustela nivalis</i>) C • Hermine (<i>Mustela erminea</i>) PC • Vison d'Amérique (<i>Mustela vison</i>) ? • Chat sauvage (<i>Felix sylvestris</i>) * • Loutre (<i>Lutra lutra</i>) * • Genette (<i>Genetta genetta</i>) * → RONGEURS : 17 ESPÈCES /30 • Écureuil (<i>Sciurus vulgaris</i>) * • Castor (<i>Castor fiber</i>) R • Loir (<i>Glis glis</i>) R • Léroty (<i>Eliomys quercinus</i>) C • Muscardin (<i>Muscardinus avellanarius</i>) R • Campagnol roussâtre (<i>Clethrionomys glareolus</i>) C • Campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>) PC • Campagnol souterrain (<i>Pitymys subteraneus</i>) C	• Campagnol des champs (<i>Microtus arvalis</i>) C • Campagnol agreste (<i>Microtus agrestis</i>) C • Rat des moissons (<i>Micromys minutus</i>) C • Mulot (<i>Apodemus sylvaticus</i>) C • Rat noir (<i>Rattus rattus</i>) R • Rat surmulot (<i>Rattus norvegicus</i>) PC • Souris domestique (<i>Mus musculus</i>) C • Rat musqué (<i>Ondatra zibethicus</i>) C • Ragondin (<i>Myocastor coypus</i>) C → LAGOMORPHES : 2 ESPÈCES /4 • Lapin de garenne (<i>Oryctolagus cuniculus</i>) C • Lièvre commun (<i>Lepus capensis</i>) C → INSECTIVORES : 9 ESPÈCES /14 • Hérisson (<i>Erinaceus europaeus</i>) C • Taupe (<i>Talpa europea</i>) C • Musaraigne carrelet (<i>Sorex araneus</i>) C • Musaraigne couronnée (<i>Sorex coronatus</i>) C • Musaraigne pygmée (<i>Sorex minutus</i>) C • Musaraigne aquatique (<i>Neomys fodiens</i>) PC • Musaraigne musette (<i>Crocidura russula</i>) C • Crocidure leucole (<i>Crocidura leucodon</i>) PC • Crocidure des jardins (<i>Crocidura suaveoleurs</i>) PC → CHIROPTÈRES : 19 ESPÈCES /34 • Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) PC*	• Murin de Brandt (<i>Myotis brandtii</i>) * • Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) R* • Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>) C* • Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>) PC* • Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) R* • Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) PC* • Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>) R* • Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>) R* • Oreillard roux (<i>Plecotus auritus</i>) C* • Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>) C* • Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>) C* • Pipistrelles de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>) R* • Pipistrelles de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>) R* • Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) PC* • Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) PC* • Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>) R* • Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>) R* • Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>) R* Chiffres au niveau national /XX C : espèces communes PC : espèces peu communes R : espèces rares. *: espèces protégées sur l'ensemble du territoire national (arrêté ministériel du 17 avril 1981)
---	---	---



Les populations des 3 représentants de notre **grande faune** locale (Cerf, Chevreuil, Sanglier) sont en expansion, quels que soient les milieux.

Réintroduit en 1974 en Loir-et-Cher, le Castor d'Europe (*Castor fiber*) a très bien recolonisé le bassin de la Loire, y compris hors département.

Le retour notoire de la **Loutre** (*Lutra lutra*) est récemment confirmé sur le bassin de la Sauldre, principalement sur la Petite Sauldre.

La présence régulière de la **Genette** (*Genetta genetta*) est affirmée dans le Sud-Est de la Sologne et quelques observations sont notées plus au Nord.

19 espèces de **Chauves-souris**, toutes protégées au niveau national (arrêté ministériel du 17 avril 1981), sont répertoriées sur le département.

- OISEAUX

Les informations synthétiques suivantes sont issues de « L'Avifaune de Loir-et-Cher, Inventaire communal 1997-2002 », œuvre collective de Loir-et-Cher Nature, Perche Nature, Sologne Nature Environnement, et Société d'Histoire Naturelle, de 2006.

En Loir-et-Cher, 191 espèces d'oiseaux sont **régulièrement** observées, les 2/3 étant migratrices (cf. Annexe 1) :

- ✓ 67 espèces en milieux forestiers (Autour des Palombes, Coucou gris, Pic vert...)
- ✓ 67 en zones humides (Grand cormoran, Héron cendré, Canard colvert...)
- ✓ 46 en milieux agricoles (Râle des genêts, Busard Saint-Martin, Perdrix grise...)
- ✓ 11 en zones bâties (Hirondelle rustique, Pigeon biset « féral », Effraie des clochers...).

Parmi ces oiseaux réguliers, 150 se reproduisent librement (nidification certaine et probable) soit 55% de l'avifaune nicheuse. S'ajoutent à ces chiffres les 83 espèces considérées comme « **occasionnelles** ».

Un deuxième livre, paru en septembre 2007 aux Éditions du Cherche-Lune, fait le bilan de 100 ans de connaissances sur « Les Oiseaux du Loir-et-Cher ». Il est issu de la collaboration de Loir-et-Cher Nature, Perche Nature, Sologne Nature Environnement et de la Société d'Histoire Naturelle.

- REPTILES

11 espèces de reptiles sont présentes dans le département, sur 38 espèces dénombrées au niveau national.



La liste suivante a été établie à partir du « Tableau de bord de l'environnement de Loir-et-Cher » (CDPNE, 1993) réactualisé au vu des données connues à ce jour :

→ **Tortue**

- Cistude d'Europe, *Emys orbicularis*

→ **Lézards**

- Orvet, *Anguis fragilis*
- Lézard des souches, *Lacerta agilis*
- Lézard vert, *Lacerta viridis*
- Lézard des murailles, *Podarcis muralis*

→ **Serpents**

- Coronelle lisse, *Coronelle austriaca*
- Couleuvre d'Esculape, *Elaphe longissima*
- Couleuvre vipérine, *Natrix maura*
- Couleuvre à collier, *Natrix natrix*
- Vipère aspic, *Vipera aspis*
- Vipère péliade, *Vipera berus*

Ces espèces **sont toutes protégées sur le territoire français** (Arrêté ministériel du 22 juillet 1993).

- AMPHIBIENS

16 espèces d'amphibiens sont présentes dans le Loir-et-Cher, soit la moitié des 32 espèces dénombrées au niveau national.

La liste suivante a été établie à partir du « Tableau de bord de l'environnement de Loir-et-Cher » (CDPNE, 1993) réactualisé au vu des données connues à ce jour :

→ **Salamandre**

- Salamandre tachetée, *Salamandra salamandra*

→ **Tritons**

- Triton alpestre, *Triturus alpestris*
- Triton crêté, *Triturus cristatus*
- Triton marbré, *Triturus marmoratus*
- Triton palmé, *Triturus helveticus*
- Triton ponctué, *Triturus vulgaris*
- Triton de Blasius, *Triturus blasii*

→ **Crapauds**

- Crapaud Sonneur à ventre jaune, *Bombina variegata*
- Pélodyte ponctué, *Pelodytes punctatus*
- Crapaud commun, *Bufo bufo*
- Crapaud calamite, *Bufo calamita*
- Crapaud accoucheur, *Alytes obstetricans obstetricans*

→ **Grenouilles**

- Rainette verte, *Hyla arborea*
- Grenouille agile, *Rana dalmatina*
- Grenouille verte, *Rana esculenta*
- Grenouille rousse, *Rana temporaria*

Ces espèces répertoriées sur le département sont **toutes protégées sur le territoire français** (Arrêté ministériel du 22 juillet 1993). Certaines sont très fragiles. C'est notamment le cas du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) qui n'est plus connu, à l'heure actuelle que sur un seul site en Loir-et-Cher (le Marais de Connival), en très faibles effectifs.



- POISSONS

La liste suivante désigne les espèces de poisson présentes sur les cours d'eau du Loir-et-Cher (celles-ci sont classées par bassin, incluant les affluents).

D'après les données de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

En Loir-et-Cher, **9 espèces sont protégées au niveau national** par l'arrêté ministériel du 8 décembre 1988 : l'Alose feinte, la Bouvière, le Brochet, la Grande alose, la Lamproie de Planer, la Lamproie marine, la Loche de rivière, le Saumon atlantique, la Truite fario. Ces espèces ne sont pas interdites à la pêche mais, pour chacune d'elles, sont "interdits " toute destruction ou enlèvement de leurs œufs et toute destruction, altération ou dégradation de leurs habitats et lieux de reproduction.

9 espèces présentes dans le département sont également concernées par l'**annexe 2 de la directive " habitats "** (espèces dont les habitats sont à protéger) : l'Alose feinte, l'Aspe, la Bouvière, le Chabot, la Grande Alose, la Lamproie de Planer, la Lamproie marine et la Loche de rivière, le Saumon Atlantique.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Bassin Loir	Bassin Loire	Bassin Cher
Able de Heckel	<i>Leucaspis delineatus</i>		X	X
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>	X	X	X
Alose feinte	<i>Alosa fallax fallax</i>		X	
Amour blanc	<i>Ctenopharyngodon idella</i>			X
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	X	X	X
Aspe	<i>Aspius aspius</i>		X	
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>	X	X	
Black bass	<i>Micropterus salmoides</i>		X	X
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	X	X	X
Brème bordelière	<i>Blicca bjorkna</i>		X	X
Brème commune	<i>Abramis brama</i>	X	X	X
Brochet	<i>Esox lucius</i>	X	X	X
Carassin argenté	<i>Carassius gibelio</i>		X	X
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>	X	X	X
Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>	X	X	X
Chevesne	<i>Leuciscus cephalus</i>	X	X	X
Epinoche	<i>Gasterosteus aculeatus</i>		X	
Epinochette	<i>Pungitius pungitius</i>	X	X	X
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	X	X	X
Goujon	<i>Gobio gobio</i>	X	X	X
Grande alose	<i>Alosa alosa</i>		X	
Gremille	<i>Gymnocephalus cernus</i>	X	X	X
Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>		X	X
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	X	X	
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>		X	
Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>		X	X
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	X	X	X
Mulet porc	<i>Liza ramada</i>		X	
Perche	<i>Perca fluviatilis</i>	X	X	X
Perche soleil	<i>Lepomis gibosus</i>	X	X	X
Poisson chat	<i>Ameiurus melas</i>	X	X	X
Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i>	X	X	X
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	X	X	X
Sandre	<i>Stizostedion lucioperca</i>	X	X	X
Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>		X	
Silure	<i>Silurus glanis</i>	X	X	X
Spirlin	<i>Alburnoides bipunctatus</i>	X	X	X
Tanche	<i>Tinca tinca</i>	X	X	X
Truite fario	<i>Salmo trutta fario</i>	X		
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>	X	X	X
Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>	X	X	X



L'Alose feinte, l'Anguille, la Grande alose, la Lamproie de Planer, la Lamproie marine sont des espèces classées dans la catégorie des « **poissons migrants** », espèces qui se déplacent entre les eaux douces et la mer afin de réaliser leur cycle biologique complet. Celles-ci bénéficient d'une protection à travers l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydroélectrique, ainsi que par l'article L 432-6 du code de l'environnement, issu de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

- INSECTES

(Par Christian Sallé, association C.E.R.C.O.P.E.)

La faune entomologique de Loir-et-Cher comporte sans aucun doute plusieurs milliers d'espèces puisque l'inventaire récent le plus complet, concernant la réserve naturelle nationale de « Grand-Pierre et Vitain », à Marolles et Averdon, dépasse les 1 200 taxons. Malheureusement, faute de spécialistes des différents ordres et en raison de l'ampleur du travail à réaliser, certains groupes sont très mal connus.

Actuellement, on peut considérer que les Odonates, les Orthoptères, les Lépidoptères rhopalocères, certaines familles de Coléoptères (*Carabidae*, *Cerambycidae*, *Scarabaeidae*) sont bien

inventoriés. Dans les années à venir, des études entamées sur les Hyménoptères et les Hétéroptères devraient améliorer la connaissance.

Bien que notre connaissance départementale du monde des insectes soit très partielle, on peut néanmoins se rendre compte que le Loir-et-Cher est un « carrefour » puisque l'on y observe la présence d'espèces méridionales, d'espèces atlantiques mais aussi d'espèces venant de l'Est de la France.

Il faut également signaler quelques espèces remarquables qui persistent dans des sites isolés et sont donc très sensibles. On peut citer l'Ascalaphe, hôte privilégié des pelouses calcicoles riches en papillons, le Dectique verrucivore, grosse sauterelle commune dans les prairies de montagnes, la Leucorrhine à larges pattes, libellule confinée aux tourbières des sous-bois et l'*Akimerus schaefferi*, petit longicorne des grandes forêts de chênes.

- MOLLUSQUES

Les informations synthétiques suivantes sont issues de l'ouvrage « Les Mollusques du Loir-et-Cher », de J.P. Brault et M. Gervais, œuvre collective Sologne Nature Environnement et Perche Nature, de 2004.

158 espèces sont connues en Loir-et-Cher, dont :

- ✓ 21 espèces très rares
- ✓ 26 espèces rares
- ✓ 91 espèces communes
- ✓ 20 espèces très communes.

Par ailleurs, le département héberge quelques espèces protégées :

- ✓ Une espèce figure sur l'arrêté du 24 Novembre 1992 fixant la liste des mollusques terrestres et aquatiques protégés sur le territoire français métropolitain (*Neoratia minuta*, maintenant *Islamia*).
- ✓ Deux espèces figurent sur la convention de Berne (1979), en annexe III : l'escargot de Bourgogne (*Helix pomatia*) et la Mulette noire (*Unio mancus*).
- ✓ Trois espèces sont citées en annexe II (*Vertigo angustior*, *Vertigo moulinsiana*, la moule de rivière *Unio crassus*), une espèce en annexe IV (la moule de rivière *Unio crassus*) et deux espèces, en annexe V de la Directive européenne 92/43/CEE (la Mulette noire : *Unio mancus*, l'escargot de Bourgogne *Helix pomatia*).

- **Les milieux ou habitats naturels**

Les termes de « milieu » et « habitat » sont aujourd'hui utilisés indifféremment. Ils désignent à la fois un territoire doté de conditions

environnementales écologiquement homogènes (biotope) et les communautés d'êtres vivants qui s'y développent (biocénose).

Une liste de 14 grands types d'habitat a été définie par le C.P.N.R.C.. Elle est utilisée à l'échelon régional, notamment dans les documents du Schéma Régional du patrimoine naturel de la région Centre :

- **les cours d'eau** : regroupent les grandes composantes du réseau hydrographique de la Région,
- **les formations ripicoles** : se définissent comme les forêts spontanées ou non qui se développent en bordure des cours d'eau,
- **les mares** : étendues d'eau à renouvellement généralement limité de faible profondeur qui ne dépassent pas 5 000 m²,
- **les étangs** : étendues d'eau stagnante souvent créées par l'homme en barrage sur un ruisseau pour l'exploitation du poisson,
- **les pelouses et formations associées sur sable** : espaces d'herbe rase dont la particularité est d'être sur un milieu souvent inondé mais à très fort pouvoir drainant,

- **les pelouses et formations associées sur calcaire** : souvent les anciens parcours herbeux à moutons qui offrent des conditions très proches des milieux méditerranéens,
 - **les landes** : milieux sur sols acides souvent secs caractérisés par les bruyères et genêts,
 - **les formations herbacées sur sol engorgé ou restant humide** : prairies humides,
 - **les bois et forêts** : souvent exploités et dirigés par l'Homme,
 - **les tourbières à Sphaignes et formations tourbeuses associées acides** : milieux extrêmes, reliquats de l'ère glaciaire,
 - **les marais et tourbières basses alcalins** : zones marécageuses à eaux stagnantes et forte décomposition de la matière organique,
 - les grottes
 - les cultures et bocages
 - les carrières
- }

les milieux créés par l'homme

• Les corridors écologiques

La notion de corridor écologique est une notion récente. Elle désigne un ou plusieurs milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces (sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc).

L'ensemble enchevêtré des corridors (sites et réseaux de sites) constitue la trame d'un « maillage écologique » : réseau complexe local et général. Cette thématique est d'ailleurs prise en compte dans le cadre de la Conférence Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (C.R.E.D.D.) à travers le projet de mise en place d'un réseau régional de corridors écologiques.

2 . 2 - 3 - Le Paysage

La définition de paysage que l'on peut retenir ici est celle contenue dans la Convention européenne du paysage du 1^{er} juillet 2006, selon laquelle le "paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations".

Le paysage est une notion difficile à appréhender puisqu'elle prend à la fois en compte des aspects objectifs et subjectifs, allant de l'approche géologique et physique d'un site à son interprétation sociologique et culturelle.

Dans le présent schéma, nous pourrions considérer qu'un paysage présente un intérêt et qu'il est nécessaire de le préserver lorsque celui-ci permet d'améliorer le cadre de vie et d'affirmer l'identité du département au travers de ces paysages.

La diversité des paysages du Loir-et-Cher est un atout à préserver. Ainsi, répondront à cet objectif les sites :

- au paysage typique de l'unité territoriale dans laquelle ils s'insèrent (landes et étangs en Sologne, bocage dans le Perche, les vallées sèches et pelouses calcaires en Beauce...),
- ayant une bonne lisibilité des principaux éléments constitutifs du paysage traditionnel (par exemple, la Loire et ses îles, ses grèves, sa ripisylve),
- considérés comme des points singuliers dans le paysage environnant (un étang dans le Perche, coupure verte en Beauce,...),
- présentant un panorama exceptionnel (coteaux avec vue sur la Loire),
- etc.

2 . 2 - 4 - Les aménités

Les espaces naturels contribuent à plusieurs titres à la biodiversité mais aussi à la qualité de vie des personnes. Outre les éléments physiques, les aménités constituées par les relations entre la qualité d'être ensemble et la qualité des lieux représentent une composante importante, à améliorer, des richesses du département.

Ces aménités se retrouvent notamment dans :

- ✓ les structures d'accueil et d'animation que sont les maisons à thème (la maison de la Loire à Saint-Dyé-sur-Loire, la maison botanique de Boursay, la maison des étangs à Saint-Viâtre, la maison du braconnage à Châon, la maison du Cerf à Villeny et la maison de la Nature à Marolles),
- ✓ les sites gérés par les associations et les animations qu'elles proposent ;
- ✓ les lieux de promenade et de randonnée constitués, entre autres, par les sentiers du P.D.I.P.R. et par ceux longeant les cours d'eau,
- ✓ les espaces et sites où peuvent s'exercer des sports de nature notamment recensés par le P.D.E.S.I. à venir.

2.2 - 5 - L'éducation à l'environnement

Les associations naturalistes du département organisent toutes des actions de formation ou de sensibilisation à l'environnement en s'appuyant sur les milieux naturels qu'elles connaissent.

Les activités d'éducation portent sur des milieux variés et peuvent prendre différentes formes :

- ✓ **les visites guidées et sorties thématiques** proposées par les associations naturalistes,
- ✓ **les actions pédagogiques existantes sur les sites** (par exemple, présence d'un observatoire aménagé sur l'étang de Beaumont),
- ✓ **les expositions et muséographies**, développées notamment par les maisons à thèmes (par exemple, présence d'une muséographie et d'un laboratoire pour l'accueil des groupes à la Maison de la Nature et de la Réserve à Marolles).

Une politique formelle des Espaces Naturels Sensibles permettra de conforter les actions existantes, de les élargir à d'autres sites et de créer, à terme, un véritable réseau pédagogique sur la nature et l'environnement cohérent au niveau du département.



Table à offrandes de la RNN de Grand Pierre et Vitain (© CG41)



Sépulture de la nécropole préhistorique de la RNN Grand Pierre et Vitain (© CG41)



Panneau de la RNN de Grand Pierre et Vitain (© CDPNE)



Animation organisée sur l'Éperon de Roquezon (© CG41)



Animations organisées sur la RNN Grand Pierre et Vitain (© CDPNE)

2.3 - Les outils de protection, de connaissance et de gestion des milieux

2.3.1 - La protection (cf. Carte n°3)

- **Les Réserves Naturelles Nationales (R.N.N.)¹**

Instituées à l'initiative de l'État, elles permettent d'assurer la protection et la gestion d'espaces naturels d'une valeur écologique d'intérêt national, et en particulier des milieux et des espèces rares et menacés. Une **réglementation spécifique** et une **gestion** financée par l'État sont instaurées par décret.

La maîtrise foncière publique des R.N.N. n'est pas systématique et dépend des spécificités locales.

Le réseau national compte 161 réserves naturelles nationales.

Une seule réserve naturelle nationale existe dans le Loir-et-Cher. Il s'agit de la réserve des vallées de la Grand Pierre et de Vitain, située en Petite Beauce, gérée par le C.D.P.N.E.. Elle concerne environ 300 ha sur les communes de Marolles et d'Averdon.

- **Les Réserves Naturelles Régionales (R.N.R.)¹**

Les réserves naturelles volontaires ont été transformées en réserves naturelles régionales, suite à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (sous réserve que leurs propriétaires

manifestent leur intention de conserver leur agrément). Cette évolution s'est traduite par un transfert de la procédure au bénéfice des conseils régionaux.

Elles s'appliquent à des **propriétés privées** dont la conservation de la faune, de la flore, du patrimoine géologique ou paléontologique ou du milieu naturel en général présentent une importance particulière. La procédure est à l'instigation du (ou des) propriétaire(s), personnes physiques ou morales. Elle est mise en œuvre par le Conseil Régional.

Au niveau national, on compte 160 réserves naturelles régionales.

Actuellement, une seule Réserve Naturelle Régionale est située sur le département ; il s'agit de la Carrière du Four à Pontlevoy, gérée par le C.D.P.N.E.. Elle présente un intérêt géologique et paléontologique. Ancienne réserve naturelle volontaire, elle a fait l'objet d'une conversion en réserve naturelle régionale. Le Conseil Régional a la volonté de créer de nouvelles R.N.R..

- **Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (A.P.B.)¹**

Ils s'appliquent à la protection de milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages protégées.

(Données DIREN, <http://www.centre.ecologie.gouv.fr>)

L'arrêté fixe les mesures qui doivent permettre la conservation des biotopes. La réglementation édictée vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent (maintien du couvert végétal, du niveau d'eau, interdiction de dépôts d'ordures, de constructions, d'extractions de matériaux...). La maîtrise foncière publique des A.P.B. n'est pas systématique et dépend des spécificités locales.

Un arrêté de protection de biotope du 22 janvier 1987 concerne une zone d'étangs sur la commune de Saint-Viâtre (2 465 ha). Cet arrêté a pour but la protection de 11 espèces d'oiseaux (Héron cendré, Busard des roseaux...) et de 11 espèces végétales (Spiranthe d'automne, Fougère aquatique à quatre feuilles...).

Depuis le 19 juillet 2007, le site de l'Île de la Saulas, sur la Loire à Blois, fait également l'objet d'un arrêté pour protéger les sites de reproduction des Sternes naine et Pierregarin et de la Mouette mélanocéphale (37.9 ha).

- **Natura 2000 (Z.P.S., S.I.C. ou Z.S.C.)¹**

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il est composé de sites désignés par chacun des États membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992 selon des critères spécifiques de rareté et d'intérêt écologique.

En 1979, les États membres de la Communauté européenne adoptaient la **directive « Oiseaux »**, dont l'objectif est de protéger les milieux nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Elle prévoit la désignation des sites les plus adaptés à la conservation de ces espèces en Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.).

La **directive « Habitats »**, adoptée en 1992, vise à la préservation de la faune, de la flore et de leurs milieux de vie ; elle est venue compléter la directive « Oiseaux ». Il s'agit plus particulièrement de protéger les milieux et espèces (hormis les oiseaux déjà pris en compte) rares, remarquables ou représentatifs de la biodiversité européenne, listés dans la directive, en désignant des S.I.C. (Site d'Intérêt Communautaire) devenant ensuite des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.).

L'ensemble des Z.P.S. et Z.S.C. désignées en Europe constitue le réseau Natura 2000, dont l'objectif est de mettre en œuvre une gestion écologique des milieux remarquables en tenant compte des nécessités économiques, sociales et culturelles ou des particularités régionales et locales. Le réseau Natura 2000 n'a pas pour objet de faire des "sanctuaires de nature" où toute activité humaine est à proscrire. Il s'agit de favoriser des modes d'exploitation traditionnels et extensifs ou de nouvelles pratiques, contribuant à l'entretien et à la préservation de ces milieux et de ces espèces. Le réseau Natura 2000, pour permettre la mise en place d'une gestion durable des espaces naturels, repose

sur une politique contractuelle et volontaire élaborée avec tous les partenaires locaux (élus, propriétaires, gestionnaires, agriculteurs) pour une durée de 5 ans.

Par ailleurs, le Code de l'Environnement prévoit que « les programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative, et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site ».

Outre le site particulier de la Sologne qui dépasse très largement le territoire Loir-et-Chérien et qui couvre 346 184 ha, il existe 13 sites Natura 2000 en Loir-et-Cher couvrant un peu plus de 100 000 ha.

Le tableau suivant présente les sites Natura 2000 du Loir-et-Cher.

	Zonage (05/2007)	Code	Nom du Site	Surface (ha)	Commune(s)	Commentaire (05/2007)
Directive Habitat	Z.S.C.	FR2400558	Domaine de Chambord	4676	Chambord	Docob en cours de réalisation
	Z.S.C.	FR2400559	Bois de Sudais	260	Pontlevoy, Vallières-les-Grandes	Docob validé
	S.I.C.	FR2400564	Coteaux calcaires riches en Chiroptères des environs de Montoire-sur-le-Loir	18	Montoire-sur-le-Loir, Trôo, Thoré-la-Rochette	Docob validé
	S.I.C.	FR2402001	Sologne	346184	plus de 10 communes, dont hors département	Docob validé
	Z.S.C.	FR2400565	Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers	2278	plus de 10 communes	Docob validé
	Z.S.C.	FR2400561	Vallée du Cher et coteaux, forêt de Grosbois	1700	Châtillon-sur-Cher, Couffy, Meusnes, Seigy, Selles-sur-Cher	Docob validé
	S.I.C.	FR2400562	Vallée de la Cisse en amont de Saint-Lubin	336	Averdon, Conan, La Chapelle St Martin en Plaine, Marolles	Docob validé
Directive Oiseaux	Z.P.S.	FR2410023	Plateau de Chabris – La Chapelle-Montmartin	16669	plus de 10 communes dont hors département	Docob non débuté
	Z.P.S.	FR2410001	Vallée de la Loire du Loir-et-Cher	2398	plus de 10 communes	Docob validé
	Z.P.S.	FR2410015	Prairies du Fouzon	1693	Châtillon-sur-Cher, Couffy, Meusnes, Seigy, Selles-sur-Cher	Docob validé
	Z.P.S.	FR2410024	Domaine de Chambord	4665	Chambord	Docob en cours d'élaboration
	Z.P.S.	FR2410013	Étangs de Sologne	29624	plus de 10 communes	Docob en cours d'élaboration
	Z.P.S.	FR2410010	Petite Beauce	52565	plus de 10 communes	Docob en cours d'élaboration

- **Les Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.)**

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) sont élaborées à l'initiative et sous la responsabilité de la commune, avec l'assistance de l'Architecte des bâtiments de France. Elles sont créées et délimitées, après enquête publique, par un arrêté du préfet de région avec l'accord des communes

et après avis de la Commission régionale du patrimoine et des sites. Elle peut être instituée autour des monuments historiques, dans des quartiers et sites à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique ou historique.

La Z.P.P.A.U.P. est une servitude d'utilité publique qui s'impose au Plan Local d'Urbanisme.

Quatre Z.P.P.A.U.P. sont approuvées à ce jour en Loir-et-Cher (Châteauneuf, Cour-sur-Loir, Saint-Dyé-sur-Loire, Saint-Viâtre) et une est en cours (Vendôme).

- **Les sites classés et sites inscrits**

Ce sont des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

La qualité d'un site classé appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel. **11 sites font l'objet d'un classement dans le Loir-et-Cher.** Tous les travaux, sur un site classé, susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect du site (par exemple, les travaux relevant du permis de construire) sont soumis à autorisation spéciale préalable du

Ministère chargé des sites ou du Préfet de Département pour les travaux moins importants.

Les objectifs **des sites inscrits, au nombre de 33 dans le département**, sont la conservation d'espaces naturels ou bâtis. En site inscrit, l'administration doit être informée au moins 4 mois à l'avance des projets de travaux. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple, sauf pour les permis de démolir qui supposent un avis conforme.

- **Les plans d'occupation des sols (P.O.S.), plans locaux d'urbanisme (P.L.U.) et cartes communales**

Les P.L.U. constituent un outil réglementaire de protection des espaces naturels. Ils relèvent de la compétence des communes. Les zones inondables, certains boisements et autres espaces à faible potentialité agricole ou forestière peuvent être classés en zones naturelles et exclues des zones à urbaniser ou à exploiter industriellement.

De plus, l'article L 123-1 du code de l'urbanisme prévoit que « les plans d'occupation des sols (...) peuvent (...) identifier et délimiter les (...) éléments de paysage et secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ». Ainsi, les haies notamment, peuvent être protégées à travers leur identification au sein des P.O.S. et des P.L.U..

Ces documents de planification sont opposables aux tiers. Cependant, contrairement aux plans locaux d'urbanisme, la carte communale ne contient pas de règlement. C'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique dans ce cas.

- **Réserves de chasse et de faune sauvage**

On peut distinguer :

- ✓ les « *Réserves **nationales** de chasse et de faune sauvage* », créées par arrêté ministériel, gérées par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.), parfois en association avec d'autres organismes. Ainsi, **la réserve domaniale de Chambord** est gérée en association avec l'Office National de la Forêt (O.N.F.).
- ✓ les « *Réserves de chasse et de faune sauvage* », créées par arrêté préfectoral et de la même manière, gérées par l'O.N.C.F.S., souvent en association avec d'autres organismes. Ainsi, **la réserve de Malzoné** est administrée en partenariat avec la fédération des chasseurs de Loir-et-Cher.

Les objectifs de ces réserves sont la protection de la faune et de ses habitats. Tout acte de chasse y est interdit. Toutefois, l'arrêté d'institution peut prévoir la possibilité d'exécuter un plan de chasse ou un plan de gestion lorsque celui-ci est nécessaire au maintien des équilibres biologiques et agro-sylvocynégétiques.

- **Réserves biologiques domaniales de l'Office National des Forêts (O.N.F.)**

L'Office National des Forêts dispose d'un outil de classement de certaines zones forestières en « Réserves Biologiques Domaniales (R.B.D.) ». Il s'agit de parcelles de forêts domaniales où les activités de gestion sont exclusivement orientées vers la conservation de la biodiversité.

Le classement en réserve biologique permet l'institution de trois types de protection :

- a. La réserve biologique intégrale (R.B.D.I./R.B.F.I.) : toutes les opérations sylvicoles y sont exclues, sauf cas particulier d'élimination d'essences exotiques ou de sécurisation d'itinéraires longeant ou traversant la réserve.
- b. La réserve biologique dirigée (R.B.D.D./R.B.F.D.) : la gestion est subordonnée à l'objectif de conservation des habitats ou espèces ayant motivé la création de la réserve.
- c. Enfin, des zones tampons peuvent être instituées.

La réglementation, spécifique à chaque réserve, est édictée dans le cadre d'un arrêté interministériel opposable aux tiers.

Une réserve biologique dirigée est présente en Loir-et-Cher : la « réserve biologique domaniale du Coteau à Chailles ».

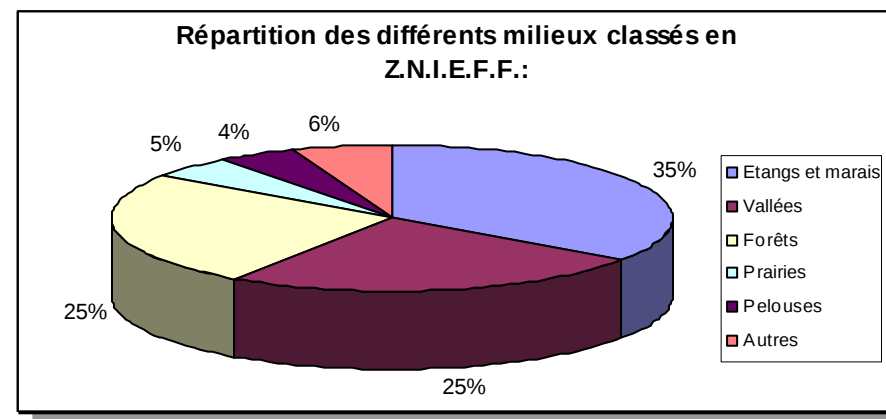
2 . 3 - 2 - La connaissance (cf. Carte n°3)

- Z.N.I.E.F.F. de type I et II

La connaissance du patrimoine naturel peut s'apprécier grâce aux Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.). Il s'agit d'**inventaires** scientifiques réalisés à l'instigation du Ministère de l'Environnement dans toutes les régions françaises au début des années 80.

En Loir-et-Cher, cet inventaire a permis de recenser environ 120 Z.N.I.E.F.F., répertoriées en deux grands types :

- ✓ Z.N.I.E.F.F. de type I, caractérisées par leur intérêt biologique remarquable. Elles doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion des sols. Au nombre de 89 dans le département, elles occupent une superficie d'environ 32 500 ha.
- ✓ Z.N.I.E.F.F. de type II. Ce sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les projets de développement. Elles sont au nombre de 31 pour une superficie d'environ 76 000 ha dans le département.



Plus de 170 communes du Loir-et-Cher possèdent sur leur territoire au moins une Z.N.I.E.F.F. ou une partie de Z.N.I.E.F.F.. Les communes solognotes de Marcilly-en-Gault, Neung-sur-Beuvron, Saint-Viâtre possèdent le plus grand nombre de sites inventoriés Z.N.I.E.F.F. (jusqu'à 10).

Il est à noter qu'un nouveau travail de validation et de complément de cet inventaire Z.N.I.E.F.F. est actuellement en cours en région Centre. Les résultats de cette réactualisation sont attendus courant 2009.

- **Z.I.C.O.**

Les Z.I.C.O. (Zones importantes pour la protection des oiseaux) sont des sites inventoriés par le Ministère de l'environnement en 1991, dans le cadre de la Directive « Oiseaux ».

Cet **inventaire** couvre l'ensemble des milieux naturels du territoire métropolitain et cible les zones comportant des enjeux majeurs pour la conservation des espèces d'oiseaux. **6 sites sont identifiés dans le Loir-et-Cher :**

- ✓ Vallée de la Loire : environs de Blois, 1 720 ha
- ✓ Petite Beauce, 52 410 ha
- ✓ Étangs de Sologne : Saint-Viâtre, Marcilly-en-Gault et Forêt de Bruadan, 33 550 ha
- ✓ Étang de l'Arche, 150 ha
- ✓ Vallée du Fouzon, 660 ha
- ✓ Vallée de la Loire : Orléanais, 6 040 ha

D'après l'article 4 de la Directive « Oiseaux », la totalité ou une partie de ces Z.I.C.O. devraient être classées en Z.P.S. avec des mesures de gestion et de préservation spécifiques.

2 . 3 - 3 - La gestion

- **Les DOCOB Natura 2000**

Le DOCOB, ou document d'objectifs, est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000.

Les sites inscrits au réseau Natura 2000 doivent faire l'objet d'une gestion contractuelle et volontaire, en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature de Contrats de gestion et de la Charte Natura 2000.

- **Les E.N.S.**

Les Espaces Naturels Sensibles sont des zones naturelles remarquables qui bénéficient d'une gestion appropriée de la part des différents partenaires (département, collectivités locales, associations, privés), en vue d'accueillir le public.

Mis en place dans le droit français et régi par le code de l'urbanisme, le classement d'un site en « Espace Naturel Sensible » permet d'engager des actions de gestion (connaissance, entretien, aménagement...) permettant notamment la protection et la mise en valeur pédagogique et/ou récréative.

Au-delà de la protection réglementaire passive d'espèces et d'espaces, la gestion des E.N.S. permet de développer des actions adaptées à la complexité des écosystèmes.

- **L'action des associations**

Les associations de protection de la nature ont pour objectif commun la défense du milieu naturel et sa mise en valeur. Elles peuvent axer leurs actions sur divers domaines :

- la connaissance et le recueil de données naturalistes
- le conseil aux collectivités et aux particuliers
- la sensibilisation et l'éducation à l'environnement
- la gestion de sites naturels.

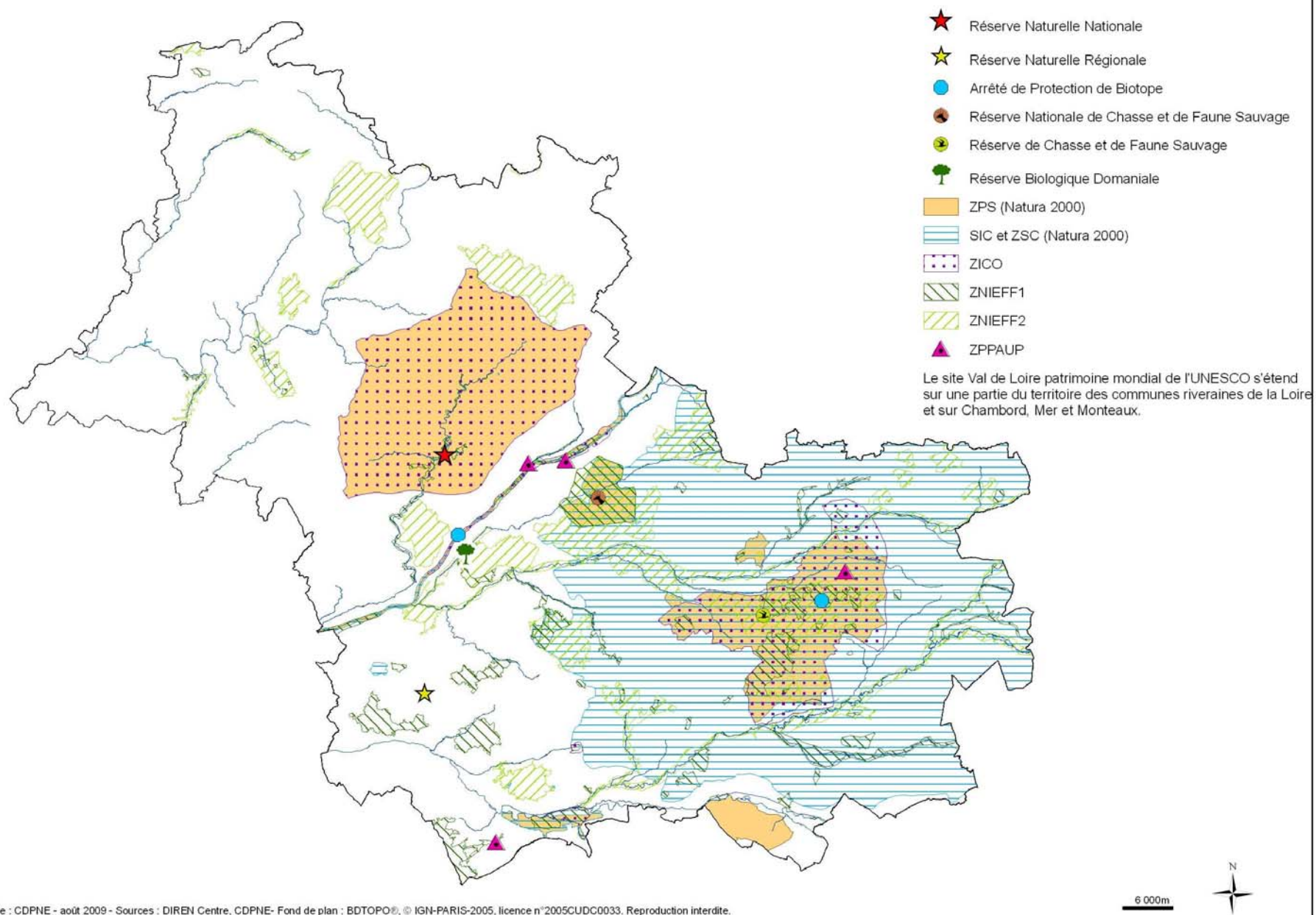
C'est à ce titre que certaines associations du département acquièrent ou conventionnent et mènent des actions sur le terrain.

Le tableau suivant synthétise les outils réglementaires, de gestion et de connaissance du département et de la région.

Synthèse des outils de protection, de connaissance et de gestion (état au 15/06/09)

Outils	Nombre en Loir-et-Cher	Nombre en Région Centre
PROTECTION		
R.N.N.	1	4
R.N.R.	1	6
APB	2	18
S.I.C. / Z.S.C.	7	41
Z.P.S.	6	18
Z.P.P.A.U.P.	4	19
Sites inscrits et classés	11 classés 33 inscrits	100 classés 194 inscrits
Cartes communales, P.L.U. et P.O.S.	- 62 cartes communales, 49 P.L.U., 80 P.O.S. approuvés - 14 cartes et 6 P.L.U. en cours d'élaboration (doublons dus au passage de carte communale en P.L.U.)	/
Réserves de chasse et de faune sauvage	2	2
Réserves biologiques domaniales	1	3
CONNAISSANCE		
Z.N.I.E.F.F. 1 et 2	89 type I 30 type II	652 type I 136 type II
Z.I.C.O.	6	23
GESTION		
DOCOB Natura 2000	10 (achevés ou en cours d'élaboration)	49 (achevés ou en cours d'élaboration)
E.N.S.	/	- Cher : étude en cours de réalisation - Indre-et-Loire : 43 dont 13 en propriété CG, 28 sites communaux et intercommunaux et 2 sites C.P.N.R.C. - Loiret : 5 parcs départementaux, + 2 à ouvrir au public, + 2 en cours d'étude - Indre : 24 dont 1 en propriété CG, 2 sites d'association, 21 communaux - Eure-et-Loir : en attente de réactualisation des Z.N.I.E.F.F.
Sites maîtrisés par des associations	- 29 par C.S.L.C. (+1 en cours d'acquisition) - 8 par C.P.N.R.C. - 3 par C.D.P.N.E. (hors R.N.N. et R.N.R.) - D'autres sites sont gérés par différentes associations de protection de la nature du département : SNE, Perche Nature...	87 par C.P.N.R.C.

Carte n°3 : Outils de protection et de connaissance



Cartographie : CDPNE - août 2009 - Sources : DIREN Centre, CDPNE- Fond de plan : BDTOPO®, © IGN-PARIS-2005, licence n°2005CUDC0033. Reproduction interdite.

2.4 - Les sites d'intérêt patrimonial

Les sites d'intérêt patrimonial ont été déterminés sur la base de plusieurs critères et notamment sur les connaissances des associations de protection de l'environnement oeuvrant dans le Loir-et-Cher. Ces sites sont les suivants :

- les sites dotés d'une protection réglementaire telle que R.N.N., R.N.R., A..P.B. et R.N.C.,
- les sites gérés par les associations que sont le C.S.L.C., C.P.N.R.C. et C.D.P.N.E.,
- les sites gérés par d'autres structures comme l'O.N.C.F.S., la Fédération Départementale des Chasseurs, l'O.N.F., les communes, l'État (lié au domaine public fluvial),...,
- les sites d'intérêt patrimonial non gérés à ce jour, mais identifiés « à dire d'expert ».

Cette liste (cf. Annexe 2) constitue le référentiel, aussi complet que possible, à partir duquel ont été identifiés les E.N.S. du département de Loir-et-Cher.

3 . Définition des enjeux de la politique des Espaces Naturels Sensibles

3.1 - Les enjeux globaux, thématiques et transversaux

A La protection et la gestion des milieux naturels

A₁ Sauvegarder une biodiversité riche

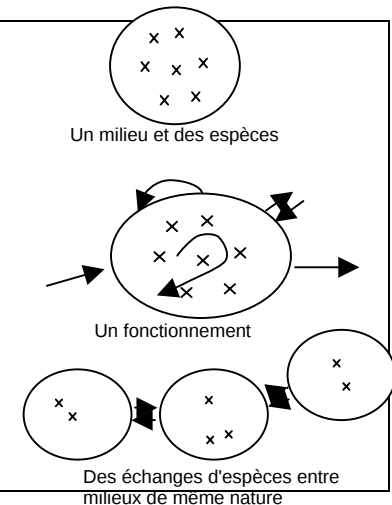
Le département du Loir-et-Cher possède une grande diversité de milieux (fleuve, rivière, forêt, étang, prairie naturelle, etc.) et d'espèces. L'enjeu principal de la politique des Espaces Naturels Sensibles est la **sauvegarde** de cette biodiversité.

A₂ Préserver l'intégrité écologique (physique et fonctionnelle) des milieux naturels

Les milieux naturels sont soumis à diverses pressions menaçant leur intégrité écologique. Préserver le patrimoine naturel implique donc d'**agir** contre ces menaces physiques (changements de pratique, pression urbaine, etc.) et écologiques (fermeture du milieu, colonisation par une espèce invasive).

A₃ Assurer la connectivité des territoires et des espèces

Le maintien des espèces et des habitats passe également par le maintien des corridors écologiques. Ces derniers désignent les milieux **reliant fonctionnellement** entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces (sites de reproduction, de migration, etc.).



B La préservation du patrimoine géologique

Les espaces naturels d'**intérêt géologique** (géotopes) sont également à prendre en considération : Formations naturelles (affleurements, vallées sèches, etc.) et anciennes carrières (front de taille, gisement fossile etc.).

C La conservation des éléments du paysage

La diversité des paysages, liée à la diversité des milieux, est un atout du patrimoine du Loir-et-Cher.

D L'ouverture au public et la sensibilisation à l'environnement

Les textes relatifs à la mise en place d'une politique des Espaces Naturels Sensibles affichent clairement la volonté d'ouverture au public des sites.

3.2 - Les enjeux territoriaux

Les régions naturelles, ou unités territoriales, qui composent le département sont déterminées au regard des spécificités qui les définissent telles que les milieux naturels, les paysages ou les usages.

Ainsi, à chacune de ces unités correspondent un patrimoine naturel et une biodiversité qui leurs sont propres. Les **Enjeux Globaux** définis précédemment peuvent donc être déclinés et adaptés à chacune de ces régions. Ce sont alors des **Enjeux Territoriaux**.

A titre d'exemple, un des enjeux territoriaux majeurs de la Sologne Centrale consisterait à préserver les étangs qui présentent une grande richesse biologique, ainsi que leur mode de gestion traditionnelle.

Les tableaux suivants présentent les enjeux territoriaux majeurs du département.

PERCHE				
Enjeu global	Constat		Objectifs départementaux	Objectifs territoriaux
	Valeurs environnementales	Problèmes à prendre en compte		
A1	Ensemble remarquable de milieux naturels	Abandon, changement de pratiques, comblement	Préserver des sites de préférence multifonctionnels	Maintenir à long terme des espaces et écosystèmes particulièrement remarquables et typiques : - <i>Étang</i> - <i>Bocage</i> - <i>Mares, notamment des lieux de ponte de batraciens rares (Sonneur à ventre jaune)</i>
B	Des sites géologiques remarquables	...mais méconnus	Valoriser et promouvoir le circuit du Roussard, les carrières les plus significatives	Préserver des sites géologiques riches et d'intérêt pédagogique
C	Les haies bocagères et le système de culture bocager	...menacés de disparition	Préserver la trame bocagère et les prairies de fauche	Préserver le bocage, un élément du paysage remarquable
C	Les trognes, valeurs écologiques, paysagères et culturelles	Abandon et abattage de ces trognes	Maintenir les trognes existantes et favoriser les techniques traditionnelles d'élagage	Préserver une spécificité : les trognes
D	Aménités des milieux à fort potentiel pédagogique et/ou récréatif	Ouverture au public des milieux naturels peu développée	Ouvrir au public des milieux remarquables typiques du Perche	Sensibiliser et faire connaître le patrimoine percheron

VALLEE (et coteaux) DU LOIR (et de la Braye)				
Enjeu global	Constat		Objectifs départementaux	Objectifs territoriaux
	Valeurs environnementales	Problèmes à prendre en compte		
A1	Ensemble remarquable de milieux naturels liés à la présence du Loir et à la morphologie de ses abords	Abandon, changement de pratiques de gestion, urbanisation	Préserver des sites de préférence multifonctionnels Éviter la mise en culture Concilier la pratique d'activités aquatiques avec l'intérêt écologique Conservation en l'état Protéger les milieux à chiroptères de la fréquentation humaine et des modifications de leur habitat	Maintenir à long terme des espaces et écosystèmes particulièrement remarquables et typiques : - <i>Prairies humides</i> - <i>Plan d'eau</i> - <i>Gravières en eau</i> : site ornithologique, à batracien (Pélodyte ponctué) - <i>Ravins</i> - <i>Milieux cavernicoles</i> - <i>Pelouses calcicoles</i>
A2-A3	Fonctionnalité et connectivité des milieux	Fragmentation du territoire par les infrastructures routières (RN10, TGV)	Renforcer ou favoriser des continuités écologiques	Pallier le fractionnement des habitats naturels
B	Des sites géologiques remarquables	...mais méconnus	Protéger, sécuriser, valoriser	Préserver des sites géologiques riches et d'intérêt pédagogique
D	Aménités des milieux à fort potentiel pédagogique et/ou récréatif	Accessibilité, communication. Ouverture au public des milieux naturels peu développée	Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel de la vallée du Loir (carrière, plan d'eau, bois,...)	Sensibiliser et faire connaître le patrimoine de la vallée du Loir

BEAUCE				
Enjeu global	Constat		Objectifs départementaux	Objectifs territoriaux
	Valeurs environnementales	Problèmes à prendre en compte		
A1	Ensemble remarquable de milieux biologiquement riches	Abandon, changement de pratiques de gestion, urbanisation	Préserver des sites de préférence multifonctionnels	Maintenir à long terme des espaces et écosystèmes particulièrement remarquables et typiques : - <i>Pelouses calcicoles</i> - <i>Chaos à buis</i> - <i>Bois calcicoles</i> - <i>Marais, mares</i>
A1-A2	Cultures riches en adventices rares	Pratiques culturales non favorables, traitements phytosanitaires	Rendre compatible les pratiques culturales avec l'écologie de ses espèces	Préserver les adventices rares des cultures
A2-A3	Circulation des espèces (et échanges génétiques) entre milieux proches de même nature	Disparition ou abandon des milieux	Maintenir un réseau cohérent de sites connectés en préservant les pelouses, les marais et zones humides de la Cisse	Préserver un réseau fonctionnel de milieux

B	Des sites géologiques remarquables	...souvent non accessibles au public	Protéger, sécuriser, valoriser	Préserver des sites géologiques riches et d'intérêt pédagogique
C	Les bosquets de Beauce	Une faible diversité et une monotonie des paysages	Préserver et valoriser un paysage diversifié	Préserver les sites ayant une fonction paysagère : rompre la monotonie
C	Les vallées sèches, une spécificité géomorphologique remarquable	Le boisement progressif des coteaux masque le relief des vallées	Protéger et mettre en valeur les vallées sèches	Préserver des paysages visibles des vallées sèches
D	Aménités des milieux à fort potentiel pédagogique et/ou récréatif	Ouverture au public des milieux naturels peu développée	Ouvrir au public des milieux remarquables typiques de la Beauce	Sensibiliser et faire connaître le patrimoine beauceron

VALLEE DE LA LOIRE (et plateau de Mesland et forêt de Blois)

Enjeu global	Constat		Objectifs départementaux	Objectifs territoriaux
	Valeurs environnementales	Problèmes à prendre en compte		
A1	Ensemble remarquable de milieux naturels	Disparition, dégradation	Préserver des sites de préférence multifonctionnels	Maintenir à long terme des espaces et écosystèmes particulièrement remarquables et typiques : - <i>Forêts alluviales</i> - <i>Pelouses sur sables calcaires ou décalcifiés</i> - <i>Grèves</i> - <i>Annexes hydrauliques et frayères</i>
A2-A3	De nombreux sites d'étape migratoire avifaunistique	Réduction du nombre de sites d'accueil hivernal calme	Maintenir et préserver les étapes migratoires ou les zones de nidification de l'avifaune	Couloir de migration pour de nombreuses espèces végétales, animales, notamment l'avifaune
A3	Connectivité des milieux	Fragmentation du territoire par la Loire, la RN152, la ligne SNCF et l'A10	Renforcer ou favoriser des continuités écologiques	Pallier le fractionnement des habitats naturels
C	Paysage de Loire	Boisement du lit endigué	Aménager des ouvertures visuelles depuis les levées	Rendre la Loire visible depuis les routes, sans perturber les milieux
D	Site multifonctionnel : la Loire	Accessibilité parfois rare et difficile	Ouvrir au public et faire connaître le patrimoine ligérien	Rendre plus accessible le Domaine Public Fluvial
D	Aménités des milieux à fort potentiel pédagogique et/ou récréatif	Augmentation de la demande sociale vis-à-vis des aménagements d'accueil du public en forêt domaniale	Améliorer les structures d'accueil du public	Optimiser l'accessibilité de milieux périurbains des forêts domaniales du Blésois, propriétés de l'État

SOLOGNE CENTRALE

Enjeu global	Constat		Objectifs départementaux	Objectifs territoriaux
	Valeurs environnementales	Problèmes à prendre en compte		
A1	Ensemble remarquable de milieux naturels : milieux tourbeux, landes et prairies sèches et humides; etc.... Très forte densité d'étangs	Abandon, changement de pratiques de gestion. Quelques peuplements de genévriers relictuels non protégés	Préserver des sites de préférence multifonctionnels	Maintenir à long terme des espaces et écosystèmes particulièrement remarquables et typiques : - <i>Étangs et les milieux naturels associés (roselière, grèves sur sables...)</i> - <i>Mardelles tourbeuses</i>

				- Mosaïque de milieux marneux - Mosaïque de milieux humides - Mosaïque de milieux tourbeux - Mosaïque de milieux alluviaux - Mosaïque de milieux secs - Prairies à carex de Hartman - Landes à bruyère à balais - Peuplements de genévriers sur sol acide
A2	Des étangs d'une grande richesse biologique	Manque d'entretien des étangs et tendance à la prédominance de la fonction "chasse" ; espèces invasives	Encourager la gestion traditionnelle d'étangs : vidange à sec	Préserver des étangs plurifonctionnels : pêche, nature
A2-A3	La connectivité des milieux	Fragmentation du territoire par les infrastructures routières (A71, A85, RN20), voies ferrées et clôtures	Renforcer ou favoriser des continuités écologiques	Pallier le fractionnement des habitats naturels
C	Des milieux typiques des paysages solognots	La déprise agricole et la fermeture des milieux	Maintenir ou restaurer des peuplements de genévriers, les prairies alluviales, bords de rivières, landes sèches	Préserver des paysages solognots typiques
D	Aménités des milieux à fort potentiel pédagogique et/ou récréatif	Ouverture au public des milieux naturels peu développée. Nombreuses propriétés privées	Ouvrir au public des milieux remarquables typiques de la Sologne Centrale	Sensibiliser et faire connaître le patrimoine solognot

SOLOGNE VITICOLE (et plateau de Pontlevoy)				
Enjeu global	Constat		Objectifs départementaux	Objectifs territoriaux
	Valeurs environnementales	Problèmes à prendre en compte		
A1	Ensemble remarquable de milieux naturels, en raison du mélange de sables et argiles de Sologne avec les calcaires de Touraine et des vallées	Abandon, changement de pratiques de gestion	Préserver des sites de préférence multifonctionnels	Maintenir à long terme des espaces et écosystèmes particulièrement remarquables et typiques : - Grand étangs et milieux associés - Lac - Étang sur marnes - Mares - Marnières - Cladiaie - Caves à chiroptères - Pelouses calcicoles

				- Pelouses calcicoles sur falun - Peuplements de genévriers
A1-A2	Cultures riches en adventices rares	Pratiques culturales non favorables, traitements phytosanitaires	Rendre compatible les pratiques culturales avec l'écologie de ses espèces	Préserver les adventices rares des cultures
A3	Connectivité des milieux	Fragmentation du territoire par les infrastructures routières (A85)	Renforcer ou favoriser des continuités écologiques	Pallier le fractionnement des habitats naturels
B	Des gisements de falun et leur flore et faune associées	Abandon, talutage des fronts d'exploitation, suppression des fronts de taille	Préserver, sécuriser et ouvrir au public les carrières les plus significatives et les strates sédimentaires (faluns, formations de Sologne)	Préserver des sites géologiques riches et d'intérêt pédagogique
C	Une mosaïque de milieux liée à une multitude de pratique	La déprise agricole et la fermeture des milieux	Maintenir ou restaurer une mosaïque de milieux	Préserver un paysage ouvert
C	Un paysage diversifié	Homogénéisation et banalisation par enrichissement des paysages ouverts	Maintenir un paysage diversifié	Mettre des touches de couleurs vives dans l'espace rural
D	Aménités des milieux à fort potentiel pédagogique et/ou récréatif	Ouverture au public des milieux naturels peu développée	Ouvrir au public des milieux remarquables typiques de la Sologne Viticole	Sensibiliser et faire connaître le patrimoine de la Sologne Viticole

VALLEE DU CHER				
Enjeu global	Constat		Objectifs départementaux	Objectifs territoriaux
	Valeurs environnementales	Problèmes à prendre en compte		
A1	Ensemble remarquable de prairies alluviales, et de milieux associés à la Vallée du Cher	Abandon, changement de pratiques de gestion	Préserver les sites de préférence multifonctionnels Pérenniser les efforts de gestion et de préservation de la biodiversité sur les prairies du Fouzon en aval, et la zone à Outarde canepetière en amont de la vallée du Cher Conservation en état Protection des populations de chauves-souris par le maintien de leur habitat et la sensibilisation des habitants/public à ces animaux méconnus	Maintenir à long terme des espaces et écosystèmes particulièrement remarquables et typiques : - Prairies (habitat, flore, avifaune, insectes) - Les ravins à fougères, un complexe « paysagement » et écologiquement remarquable - Milieux cavernicoles
A3	Connectivité des milieux	Fragmentation du territoire par le Cher, la RD76 et l'A85	Renforcer ou favoriser les connectivités écologiques	Préserver un réseau fonctionnel de milieux alluviaux
C	Paysages : prairies et pelouses	Déprise agricole et fermeture du milieu	Maintenir et restaurer des milieux ouverts, prairies alluviales, pelouses calcicoles	Des paysages ouverts à préserver
C	Paysages : ravins et bois frais	Dépôts sauvages des déchets, morcellement du foncier	Assurer la pérennité et la qualité de ces paysages	Des paysages originaux à préserver
D	Aménités des milieux à fort potentiel pédagogique et/ou récréatif	Ouverture au public des milieux naturels peu développée	Ouvrir au public des milieux remarquables typiques de la vallée du Cher	Sensibiliser et faire connaître le patrimoine de la vallée du Cher

4 . Les sites classés Espaces Naturels Sensibles

4.1 - La sélection des E.N.S.

Parmi la liste **des sites d'intérêt patrimonial**, une sélection de sites classés E.N.S. a été réalisée, notamment au regard des enjeux énoncés précédemment. Cette sélection s'est faite sur la base de critères d'évaluation :

- des critères d'intérêt scientifique
- des critères externes.

Les critères scientifiques motivent le choix d'un site, si ce dernier présente un ou plusieurs intérêts parmi les éléments suivants :

- habitat
- faune
- flore
- paysage
- géologie.

Ces critères d'évaluation s'appuient sur des listes de référence (ex : liste des plantes protégées, ...), des documents d'alerte (Z.N.I.E.F.F., Z.I.C.O., ...), des zonages existants (Natura 2000, Z.P.P.A.U.P., ...) ou encore sur les avis d'experts.

Les critères externes ont permis dans un deuxième temps de confirmer ou non le caractère « sensible » de l'espace naturel. Ainsi, la fonctionnalité du site (ex : coupure verte, zone d'expansion des crues), les aménités liées à ce site (ex : diversité d'intérêts, attractivité potentielle) ainsi que sa vulnérabilité (ex : projet de Z.A.C. ou de P.L.U., espèces invasives, déprise agricole) ont été appréhendées.

Par ailleurs, des critères d'opportunité ont été déterminés pour valider en dernière instance le classement d'un site en tant qu'E.N.S. :

- une connaissance (écologique, juridique, foncière) du site,
- une gestion conservatoire engagée,
- une structure foncière simple (absence de morcellement avec de nombreux propriétaires),
- une représentativité des différents types de milieux,
- une répartition homogène des sites au sein des différentes unités territoriales.

Sur cette base et compte-tenu du contexte opportun, supposé ou avéré, **25 sites** ont été sélectionnés. Ces sites feront prioritairement l'objet d'une action de protection ou de gestion dans les 10 prochaines années et seront ouverts au public, sauf contraintes scientifiques avérées.

(cf. ci-après la liste des sites et la carte de répartition ; description des sites en Annexe 3)

Enfin, cette liste de sites n'est pas figée et peut, le cas échéant, être complétée ou actualisée s'il est démontré qu'un site répond à ces critères.



• **Liste des sites retenus pour le classement en Espace Naturel Sensible :**



→ **Perche**

P16 : Vieux bocage du Perche

P18 : Marais de Connival

P19 : Carrière de la Mutte

P21 : Chemin des Trogues



→ **Vallée du Loir et de la Braye**

VLB2 : Butte de Marcilly

VLB24 : Les Grouais de Chicheray



→ **Beauce**

B21 : Éperon de Roquezon

B24 : Site du Coteau de Molinas

B27 : Carrière du Buisson Sabotier

B31 : R.N.N. des Vallées de la Grand Pierre et de Vitain



→ **Vallée de la Loire**

VL3 : La Petite Loire et Ile de Muides

VL8 : Terrasse de la Loire à Onzain et Veuves

VL17 : Champs de tir de Russy

VL22 : Île de la Folie



→ **Sologne Centrale**

SC6 : Étang des Levrys

SC17 : Terrain communal du Chêne

SC21 : Terrain communal de Baltan

SC31 : Prairies alluviales communales de Pierrefitte

SC39 : Étang de Beaumont

SC42 : Pâtureau des Matines

→ **Sologne Viticole**

SV13 : Butte de Blumonts

SV15 : Carrière de la Fosse-Penelle

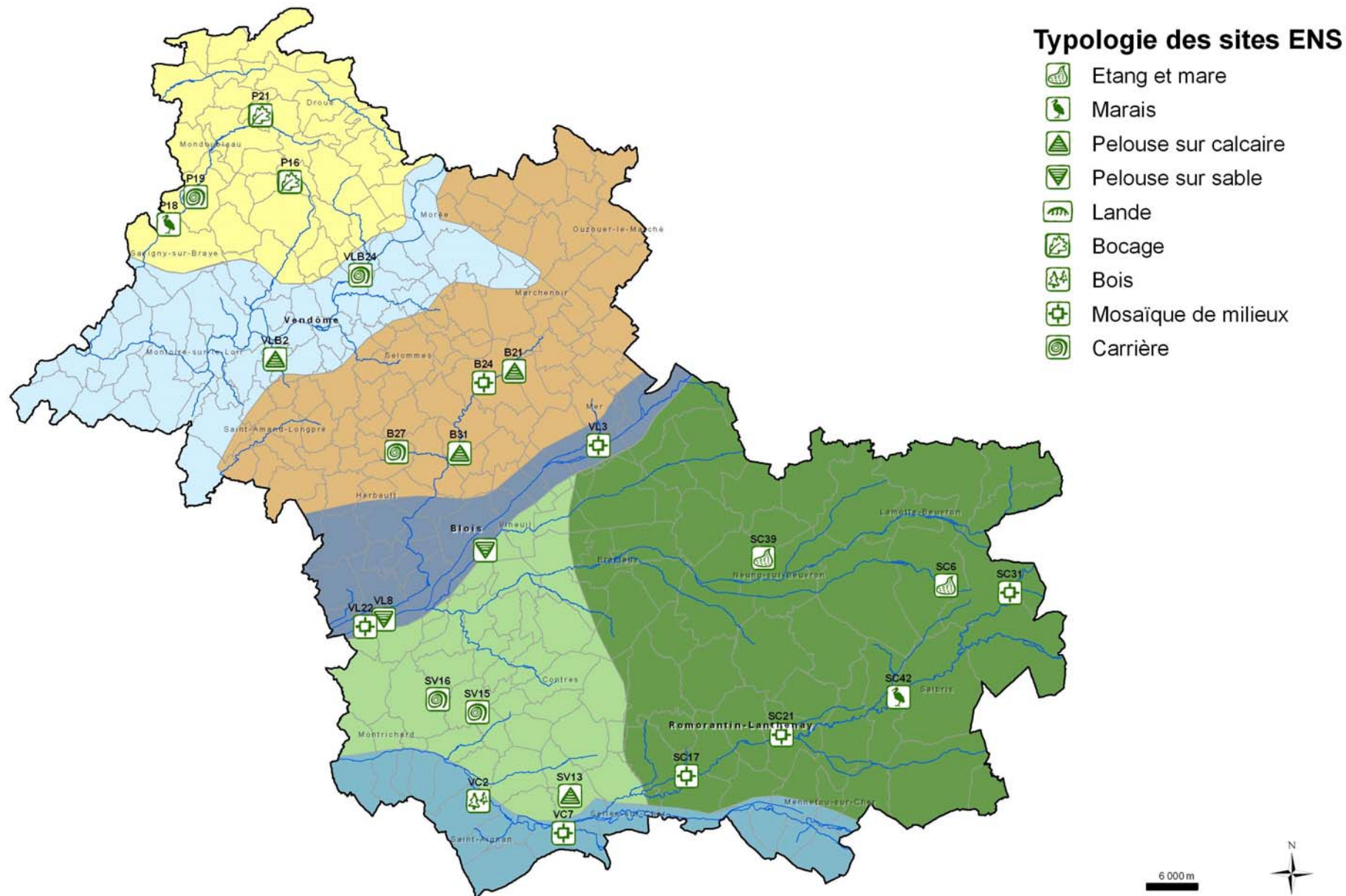
SV16 : R.N.R. Carrière du Four à Chaux

→ **Vallée du Cher**

VC2 : Ravins du Haut-Bonneau

VC7 : Prairies alluviales du Cher et du Fouzon

Carte n°4 : Espaces Naturels Sensibles du Loir-et-Cher



Cartographie: CDPNE, Mai 2009. Sources : CDPNE et associations de protection de la nature de Loir-et-Cher. Fond de plan : BD TOPO® - © IGN PARIS 2002 - Reproduction interdite - Licence n° 2005CUDC0033

4.2 - Les orientations d'action préconisées

Les orientations d'action peuvent se diviser en 3 axes :

- ✓ Axe 1 : Les actions d'amélioration des connaissances
- ✓ Axe 2 : Les actions de restauration et d'entretien
- ✓ Axe 3 : Les actions de valorisation

• **Axe 1 : Les actions d'amélioration des connaissances**

Les connaissances floristiques et faunistiques de certains sites étant quasiment nulles ou nécessitant un approfondissement, des inventaires supplémentaires seront réalisés. Ces actions permettront d'aboutir à une bonne connaissance du milieu, favorisant la mise en place d'actions de gestion adaptées au site. Par ailleurs, les suivis de populations animales et végétales seront également poursuivis.

• **Axe 2 : Les actions de restauration et d'entretien**

En fonction des milieux rencontrés, les actions de gestion sont différentes. Celles-ci peuvent être de trois types :

- restauration des milieux ou des ouvrages existants
- mise en place d'une gestion particulière
- entretien courant

Pour chaque site, une évaluation annuelle de la mise en œuvre des différentes actions pourrait être envisagée grâce notamment au

suivis de certains indicateurs (suivi des populations de batraciens pour les mares par exemple).

- Les formations ripicoles

L'entretien des ripisylves se fera par une coupe sélective des ligneux. Les cépées seront éclaircies. De nouvelles plantations pourront être réalisées en cas d'absence de ripisylve. Par ailleurs, s'il est observé une forte érosion des berges, des techniques de génie végétal seront à envisager pour protéger ces berges.

- Les mares et étangs

Pour la restauration d'une mare ou d'un étang, un curage manuel ou mécanique pourra être effectué si nécessaire. Les végétaux encombrants seront supprimés et enlevés. Un colmatage et un reprofilage peuvent également être envisagés en conservant des pentes douces sur les berges.

En ce qui concernent l'entretien régulier des mares et étangs, les végétaux encombrants seront supprimés (arbres morts, dépôts...). Les berges pourront être entretenues manuellement ou mécaniquement et les déchets végétaux seront exportés. Ces travaux doivent s'effectuer préférentiellement lorsque le dérangement de la faune et de la flore est minimisé (notamment en dehors de la période de reproduction des batraciens et des oiseaux), soit de septembre à janvier. Un assec régulier pourra être pratiqué afin de permettre notamment la minéralisation des vases.

- Les pelouses et formations associées, les landes, les prairies

En cas de restauration des milieux, les arbres et arbustes doivent être coupés (un débroussaillage mécanique peut s'avérer nécessaire en complément). Pour les pelouses sèches sur sables, tous les produits de débroussaillage doivent être enlevés. Pour les prairies, les souches seront arasées et un enlèvement grossier des produits sera réalisé (souches, branches, troncs).

Pour ce qui est de l'entretien de ces milieux, un fauchage tardif, manuel ou mécanique selon le type de milieu, devra être réalisé avec évacuation des déchets. Afin de limiter l'impact de la fauche, des bandes refuges seront réalisées. Ces milieux pourront également être entretenus grâce à un pâturage ovin ou bovin, seul ou en complément de la fauche. Ce pâturage pourra s'effectuer avec des clôtures mobiles ou des clôtures fixes. En ce qui concerne les landes, un broyage épisodique par secteur (tous les 5 à 10 ans) avec exportation des produits de broyage sera envisagé dans les endroits où le pâturage n'est pas possible.

Sur certains sites, des expérimentations de restauration de pelouses sur sables sont menées (Terrasse de la Loire), ou de renforcement de populations de plantes messicoles (Butte de Blumonts, Carrière de la Fosse-Penelle). Pour ces expérimentations, tous les ligneux et les produits d'exploitation seront supprimés ; la végétation herbacée est fauchée et les produits de fauche seront exportés. La gestion courante se fera ensuite en laissant évoluer librement la pelouse et en réalisant un fauchage tardif ou du pâturage régulièrement. Pour finir, un ou deux

relevés phytosociologiques et un inventaire floristique complet sur les parcelles permettront de suivre l'évolution de cette expérimentation.

- Les bois et forêt

La pratique d'une sylviculture douce est préférable. Les arbres, seront dans la mesure du possible, amenés à leur âge d'exploitabilité en assurant la pérennité du peuplement sans effectuer de coupe brutale ; le maintien d'un sous-étage s'avère nécessaire ; la régénération naturelle des peuplements devra être assurée.

- Les tourbières

Dans les tourbières, les végétaux envahissants seront coupés et extraits. Un broyage manuel ou mécanique sera envisagé si nécessaire afin de maintenir le milieu ouvert.

- Les marais

Les marais seront entretenus en réalisant des ouvertures du milieu en abattant des arbres et en débroussaillant. Le bois mort pourra être déposé à certains endroits, favorisant ainsi les populations d'insectes saprophages. Du pâturage pourra être envisagé (exemple : les bovins Highland Cattle dans le marais de Mouille-Soupe et des Tresseaux), sinon une fauche des milieux herbacés sera nécessaire. De nouvelles mares pourront également être créées (exemple : Marais de Connival).

- Les carrières

Les carrières seront entretenues grâce à une fauche de la végétation herbacée. Les fronts de taille seront rafraîchis régulièrement.

- Le bocage

Les haies seront taillées des deux côtés selon une fréquence qui reste à déterminer (chaque année, une année sur deux, deux années sur cinq). Cette taille va permettre de limiter le développement de la haie en largeur. De plus, certains arbres seront coupés en trogne, technique d'exploitation des arbres à grande valeur patrimoniale. Il est également important de conserver des arbres creux et/ou morts au sein de la haie ; ces arbres étant en effet le refuge d'une faune exceptionnelle tels le Grand Capricorne et le Lucane Cerf-Volant, espèces d'insectes d'intérêt communautaire. Par ailleurs, si cela s'avère nécessaire, des haies pourront être remplacées (si elles sont trop âgées) ou de nouvelles plantées. Pour des raisons de sécurité, les branches basses seront coupées, ainsi que les arbres qui présentent un danger. Cet entretien des haies ne se fera qu'en dehors des périodes de reproduction de la faune, notamment la faune avicole (c'est-à-dire entre octobre et janvier).

- **Axe 3 : Les actions de valorisation**

Le classement des sites en Espaces Naturels Sensibles implique que ces sites doivent être, dans la mesure du possible, ouverts au public. Selon les sites, l'ouverture pourra être totale ou sur une partie du site uniquement et pourra se faire toute l'année ou durant

certaines périodes particulières (en fonction des activités pratiquées sur le site, de la praticabilité...). L'accueil du public devra également prendre en compte les cycles biologiques des espèces présentes.

Cette ouverture au public pourra être accompagnée par la réalisation de panneaux d'information qui seront disposés sur le site, soit à l'entrée, soit le long d'un parcours. Ces panneaux présenteront, par exemple, l'intérêt du site, la façon dont il est géré, ou encore les espèces protégées que l'on peut y rencontrer. Des plaquettes de présentation des sites pourront également être mises à disposition du public (support papier, site internet...); elles permettront ainsi de sensibiliser et d'informer le public sur l'intérêt des sites et les espèces qui les composent.

De plus, des aménagements particuliers pourront être indispensables à l'accueil du public. Si cela s'avère possible, dans les carrières, des zones de fouille seront aménagées (Carrière de la Fosse-Penelle). Un accès pour les personnes handicapées pourra également être prévu et la création de chemins s'avérer essentielle. Ces chemins seront accessibles aux piétons, voire aux cyclistes dans certains cas. Aussi, afin d'améliorer la capacité d'accueil des sites, une zone de stationnement pourra être créée. Ces aménagements ne seront réalisés que sur des sites qui sont peu sensibles à la fréquentation.

Par ailleurs, les associations naturalistes pourront avoir un rôle majeur dans cette valorisation en organisant des visites guidées.

Toutes ces actions seront menées, autant que possible, en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux concernés.

5 . Le suivi du Schéma

départemental : C.D.P.N.E., C.S.L.C., C.P.N.R.C., S.N.E. et Perche Nature.

5.1 - Le Comité de suivi

La réalisation de ce schéma et sa mise en œuvre nécessitent la mise en place d'un comité de suivi chargé de contribuer au suivi des opérations menées dans le cadre de la politique des E.N.S.

Ce comité de suivi se réunira au moins une fois par an afin de contribuer à la réalisation d'un bilan des actions menées et de proposer des orientations stratégiques pour l'avenir. Le comité peut être réuni en tant que de besoin afin de participer à la coordination des actions des différents acteurs oeuvrant dans le département.

Il sera à même de proposer le retrait d'un site si les conditions qui avaient permis son classement ne sont plus réunies.

Le comité de suivi, présidé par un conseiller général, est composé de :

- cinq conseillers généraux,
- un représentant du Conseil Régional du Centre,
- trois élus locaux désignés par l'Association des Maires de Loir-et-Cher,
- un représentant de l'O.N.C.F.S.,
- un représentant de chacune des associations de protection de l'environnement travaillant sur le territoire

Le service du Conseil Général en charge des Espaces Naturels Sensibles sera associé au comité de suivi. D'autres acteurs pourront également être sollicités ou invités en fonction des thèmes qui seront évoqués.

5.2 - Les indicateurs

Pour mener à bien sa mission, le comité sera chargé d'apprécier l'évolution annuelle de divers indicateurs spécifiques et notamment :

- le nombre total de sites E.N.S. (Nb total E.N.S.)
- le nombre de sites ouverts au public (Nb sites ouverts)
- le nombre de sites par catégorie de milieux (Nb sites/ milieux)
- le nombre de sites par type d'actions mises en œuvre (connaissance, restauration, entretien et valorisation) (Nb sites / actions)
- le nombre de visites guidées organisées par les associations (Nb visites organisées)
- le nombre de personnes ayant bénéficié d'une animation sur un E.N.S. (Nb personnes / animation).

Indicateurs Spécifiques		2009	2010	2011...
Nb total E.N.S.		25		
Nb sites ouverts		21		
Nb sites / milieux	Bois	1		
	Bocage	2		
	Marais	2		
	Landes	0		
	Étang et mare	2		
	Carrière	5		
	Pelouse sur calcaire	4		
	Pelouse sur sable	3		
	Mosaïque de milieux	6		
Nb sites / actions	Connaissance			
	Restauration			
	Entretien			
	Valorisation			
Nb visites organisées				
Nb personnes / animation				

D'autres indicateurs pourront être définis par le comité.

Le schéma des E.N.S. pourra être révisé tous les 5 ans par l'assemblée départementale du Conseil Général.

GLOSSAIRE

Adventice : se dit d'une plante qui pousse dans une culture sans avoir été semée.

Alluvion : dépôt meuble (galets, graviers, sables, limons, etc.) laissé par un cours d'eau ou un glacier.

Aménité : concept désignant l'agrément lié à la fréquentation d'un lieu.

Avifaune : désigne l'ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Bassin versant : ensemble des pentes dont les eaux de ruissellement sont collectées par un même cours d'eau.

Biodiversité : contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. Dans son sens le plus large, ce mot est quasi synonyme de « vie sur terre ».

Biocénose : ensemble des êtres-vivants qui coexistent dans un espace défini.

Biotope : milieu biologique propice au développement d'une ou plusieurs espèces.

Caricaie : formation végétale dominée par des laïches (= carex).

Chiroptères : chauve-souris.

Cladiaie : formation végétale haute des milieux humides dominée par le marisque (sorte de carex).

Coléoptères : ordre d'insectes possédant 2 paires d'ailes dont la paire supérieure, appelée élytres, est rigide et impropre au vol, et ayant des organes buccaux masticateurs.

Communauté végétale : ensemble de végétaux structuré occupant un site aux conditions physiques et biologiques homogènes (ex : forêt, prairie, marais...).

Corridor : désigne toute liaison fonctionnelle entre des écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces interdépendantes), permettant sa dispersion et sa migration. Les corridors assurent ou restaurent les flux d'espèces et de gènes qui sont vitaux pour la survie des espèces et leur évolution adaptative. Ils sont donc vitaux pour le maintien de la biodiversité animale et végétale et pour la survie à long terme de la plupart des espèces.

Falun : roche sédimentaire détritique (c'est-à-dire composée de débris) sableuse, de mer peu profonde, comprenant de très nombreux fragments de coquilles calcaires.

Forêt alluviale ou ripisylve (au sens strict) : forêt située sur des sols alluviaux, c'est-à-dire, généralement, dans le lit majeur des rivières (le terme ripisylve est utilisé pour des largeurs de bois jusqu'à 30 m ; au delà, le terme forêt alluviale sera préféré).

Géomorphologie : étude des formes du relief de la surface terrestre et ses causes.

Géotope : parties de la géosphère, identifiables ou accessibles à partir de la surface de la terre, bornées dans l'espace et d'une importance géologique, géomorphologique ou géoécologique particulière.

Exemples : les coupes stratigraphiques, les gîtes fossilifères remarquables, les sites pédologiques, les sites hydrogéologiques, les géomorphotopes (sites géomorphologiques), etc...

Gestion conservatoire : mode de gestion des milieux naturels qui a pour but de favoriser la richesse et la biodiversité des milieux.

Habitat naturel : milieu dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales ou végétales. Il comprend le biotope (milieu physique où s'épanouit la vie) et la biocénose (ensemble des êtres vivants au sein d'un écosystème).

Hétéroptères : insectes appartenant à l'ordre des Hémiptères, dont la paire d'ailes antérieures est en partie cornée (ex : punaises).

Hydrogéologie : discipline qui étudie les eaux souterraines.

Hyménoptères : ordre d'insectes possédant des mandibules et généralement 4 ailes membraneuses nervurées (ex : guêpes, abeilles).

Karstifié : on dit d'un calcaire qu'il est karstifié lorsqu'il a été modelé par la dissolution et l'érosion dues aux eaux de ruissellement et d'infiltration.

Lande : végétation plus ou moins fermée, caractérisée par la dominance d'espèces ligneuses (c'est-à-dire qui a la consistance du bois) basses (ajoncs, genêts, bruyères, callune fausse bruyère, etc.).

Lépidoptères rhopalocères : papillons à activité diurne.

Limon : dépôt naturel, par les eaux ou par le vent, de matériaux composés essentiellement de particules de taille intermédiaire entre les sables et les argiles.

Lithologie : discipline qui étudie la nature des roches qui composent une couche géologique.

Marnière : cavité creusée pour extraire la marne (mélange d'argile et de calcaire).

Mégaphorbiaie : formation végétale à hautes herbes et grandes feuilles des milieux humides (ex : consoude, reine des prés...).

Messicole : se dit d'une plante qui croît naturellement dans les moissons.

Odonates : ordres d'insectes appelés plus communément libellules.

Orthoptères : ordre d'insectes dont la 3^{ème} paire de pattes est conformée pour le saut (ex : sauterelles).

Pédologie : discipline qui étudie les sols et leur formation.

Pelouse : végétation herbacée constituée de plantes de petites tailles.

Prairie : végétation herbacée dense dominée par les graminées et généralement bien alimentée en eau.

Saprophage : animal qui se nourrit de matière organique en décomposition.

Taxon, Taxa : unité indéterminée de classification des êtres-vivants.

Tourbière : étendue marécageuse dont le sol est constitué de matière organique végétale non totalement décomposée (tourbe), et comportant des végétaux très caractéristiques.

SIGLES

A.E.P. : Alimentation en Eau Potable	R.C. : Réserve de Chasse
A.P.B. : Arrêté préfectoral de Protection de Biotope	R.N.C. : Réserve nationale de Chasse
C.T.E., C.A.D. : Contrat Territorial d'Exploitation, Contrat d'Agriculture Durable	R.N.N. : Réserve Naturelle Nationale
C.B.N.B.P. : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien	R.N.R. : Réserve Naturelle Régionale (anciennement, Réserve Naturelle Volontaire)
C.D.P.N.E. : Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement de Loir-et-Cher	S.C. : Site Classé - SI : Site Inscrit
C.E.R.C.O.P.E. : Coordination Entomologique de la Région Centre pour l'Organisation de Projets d'Étude	S.I.C. : Site d'Importance Communautaire
C.P.N.R.C. : Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre	Z.I.C.O. : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
C.R.E. : Contrat de Restauration et d'Entretien	Z.N.I.E.F.F. : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (G I : première génération de Z.N.I.E.F.F., T I : type 1, T II : type 2)
C.S.L.C. : Conservatoire des Sites de Loir-et-Cher	Z.S.C. : Zone Spéciale de Conservation
DOCOB : DOcument d'OBjectif	Z.P.S. : Zone de Protection Spéciale
D.P.F. : Domaine public fluvial	Z.P.P.A.U.P. : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
E.N.S. : Espace Naturel Sensible	
E.P.C.I. : Établissement public de coopération intercommunale	
F.G.E.R. : Fond de Gestion de l'Espace Rural	
O.N.E.M.A. : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	
M.A.E. et M.A.E.T. : Mesure Agro-Environnementale et Mesure Agro-Environnementale Territorialisée	
P.D.E.S.I. : Plan des Espaces Sites et Itinéraires	
P.L.U. : Plan Local d'Urbanisme	
P.O.S. : Plan d'Occupation des Sols	

BIBLIOGRAPHIE

- Beignet A., Guignard B., Henry L., Lorain J-M., Martin-Dezénil J., Prudhomme A., Simoni-Aurembou M-R., 1995 - **Loir-et-Cher** - Ed. Bonneton
- Brault J.P. et Gervais M., 2004 - **Les Mollusques du Loir-et-Cher** - Sologne Nature Environnement
- C.D.P.N.E., Conseil Général Loir-et-Cher, 2008 - **Atlas cartographique des zones naturelles protégées du Loir-et-Cher** - Dans le cadre de PILOTE 41
- C.D.P.N.E., Conseil Général du Loir-et-Cher, 1993 - **Tableau de bord de l'environnement**
- Centre d'études techniques de l'équipement Normandie Centre, 1995 - **La Beauce en Loir-et-Cher** - DDE de Loir-et-Cher
- Centre d'études techniques de l'équipement Normandie Centre, 1997 - **Le Perche en Loir-et-Cher** - DDE de Loir-et-Cher
- Collectif, 2006. - **L'Avifaune de Loir-et-Cher** - Inventaire communal 1997-2002 - Loir-et-Cher Nature
- C.P.N.R.C., 2001. - **Schéma Régional du patrimoine naturel de la région Centre** - Élaboration d'un plan régional de valorisation du patrimoine naturel et définition d'un programme de sensibilisation et d'information
- D.D.A.F. de Loir-et-Cher, 2001 - **Schéma des Espaces Naturels et Ruraux de Loir-et-Cher**

Sites Internet :

- <http://www.isere-environnement.fr/pages/index/id/6416>
- <http://www.paca.ecologie.gouv.fr/docHTML/atlas-enr06/pages/divers/methodologie.html>
- http://www.environnement.cg82.fr/IMG/pdf/Cadre_d_actions-2.pdf
- <http://mappemonde.mgm.fr/num6/articles/art05208.html>
- www.lorraine.ecologie.gouv.fr/programmes/espaces/DOCOB/DOCOB_FR4100163_Pelouses%20Toulois_docob.pdf



ANNEXES



ANNEXE 1 : LISTE DES ESPECES D'OISEAUX PRESENTS DANS LE LOIR-ET-CHER

Espèces d'oiseaux	Statut des oiseaux dans le Loir-et-Cher
Accenteur mouchet	Nicheur sédentaire très commun, migrateur et hivernant commun
Aigle botté	Nicheur estivant rare
Aigrette garzette	Nicheuse estivante et hivernante rare, migratrice peu commune
Alouette des champs	Nicheuse sédentaire très commune, migratrice et hivernante commune
Alouette lulu	Nicheuse, migratrice et hivernante peu commune
Autour des Palombes	Nicheur peu commun sédentaire
Avocette élégante	Migratrice peu commune et hivernante occasionnelle
Balbusard pêcheur	Nicheur estivant rare et migrateur peu commun, hivernant très rare
Barge à queue noire	Migratrice peu commune au double passage et nicheuse occasionnelle disparue
Bécasse des bois	Migratrice et hivernante commune, nicheuse rare
Bécasseau minute	Migrateur peu commun au double passage
Bécasseau variable	Migrateur peu commun, hivernant rare
Bécassine des marais	Migratrice commune au double passage, hivernant peu commune, nicheuse rare disparue
Bec-croisé des sapins	Migrateur et hivernant irrégulier, nicheur occasionnel
Bergeronnette des ruisseaux	Nicheuse, migratrice et hivernante peu commune
Bergeronnette grise	Nicheuse estivante et migratrice commune et hivernante peu commune
Bergeronnette printanière	Nicheuse estivante et migratrice commune
Bihoreau gris	Nicheur estivant rare, migrateur peu commun et hivernant rare
Blongios nain	Nicheur estivant très rare
Bondrée apivore	Nicheuse estivante peu commune, migratrice commune
Bouscarle de Cetti	Nicheuse sédentaire peu commune, migratrice occasionnelle
Bouvreuil pivoine	Nicheur commun, sédentaire
Bruant des roseaux	Nicheur et hivernant peu commun, migrateur commun
Bruant jaune	Nicheur très commun, migrateur et hivernant peu commun
Bruant proyer	Nicheur et migrateur commun, hivernant régulier
Bruant zizi	Nicheur commun, migrateur et hivernant peu commun
Busard cendré	Nicheur estivant rare et migrateur peu commun
Busard des roseaux	Nicheur et hivernant rare, migrateur peu commun
Busard Saint-Martin	Nicheur sédentaire partiel et hivernant peu commun, migrateur commun
Busard variable	Nicheuse sédentaire commune
Buse variable	Nicheuse sédentaire commune
Butor étoilé	Nicheur localisé très rare, visible toute l'année
Caille des blés	Nicheuse estivante et migratrice commune
Canard chipeau	Nicheur rare, peu commun au passage et hivernant rare
Canard colvert	Nicheur commun et migrateur partiel, commun au passage et en hivernage
Canard pilet	Peu commun au passage, hivernant rare
Canard siffleur	Peu commun au passage, c'est un hivernant rare
Canard souchet	Nicheur rare, migrateur partiel, hivernant peu commun, commun au passage
Chardonneret élégant	Nicheur et hivernant très commun, migrateur commun
Chevalier aboyeur	Migrateur commun au double passage
Chevalier arlequin	Migrateur peu commun au double passage, visiteur d'hiver rare
Chevalier cul-blanc	Migrateur peu commun au double passage, hivernant rare
Chevalier gambette	Migrateur commun
Chevalier guignette	Nicheur occasionnel, hivernant rare, migrateur commun
Chevalier sylvain	Migrateur peu commun

Chevêche d'Athens	Nicheur sédentaire peu commun avec une distribution en noyaux
Choucas des tours	Nicheur sédentaire peu commun, migrateur et hivernant commun
Chouette hulotte	Nicheuse sédentaire commune
Cigogne blanche	Migratrice peu commune et hivernante occasionnelle
Cigogne noire	Migratrice peu commune, nicheuse possible ?
Circaète Jean-le-Blanc	Nicheur estivant et migrateur rare
Cisticole des joncs	Nicheuse rare, présente toute l'année
Cochevis huppé	Nicheur sédentaire peu commun
Colin de Virginie	Nicheur sédentaire introduit, rare
Combattant varié	Migrateur commun au double passage, hivernant occasionnel
Corbeau freux	Nicheur sédentaire commun, migrateur et hivernant très commun
Corneille noire	Nicheuse sédentaire commune
Coucou gris	Nicheur estivant et migrateur commun
Courlis cendré	Nicheur estivant rare, migrateur peu commun, hivernant occasionnel
Cygne tuberculé	Nicheur sédentaire rare, migrateur et hivernant peu commun
Effraie des clochers	Nicheur sédentaire peu commun
Engoulevent d'Europe	Nicheur estivant et migrateur peu commun
Épervier d'Europe	Nicheur, migrateur et hivernant peu commun
Étourneau sansonnet	Nicheur sédentaire, migrateur et hivernant très commun
Faisan de Colchide	Nicheur sédentaire commun
Faisan vénére	Nicheur introduit sédentaire et rare
Faucon crécerelle	Nicheur commun, commun au passage
Faucon émerillon	Migrateur peu commun et hivernant rare
Faucon hobereau	Nicheur estivant et migrateur peu commun
Faucon pèlerin	Migrateur et hivernant rare
Fauvette à tête noire	Nicheuse et migratrice très commune, hivernante rare
Fauvette babillarde	Nicheuse estivante rare, migratrice peu commune
Fauvette des jardins	Nicheuse estivante et migratrice commune
Fauvette grisette	Nicheuse estivante et migratrice commune
Fauvette pitchou	Nicheuse sédentaire rare
Foulque macroule	Nicheuse peu commune, commune au passage et en hiver
Fuligule milouin	Nicheur peu commun, migrateur commun, hivernant peu commun
Fuligule morillon	Peu commun au passage, hivernant rare
Gallinule poule-d'eau	Nicheuse plus ou moins sédentaire et hivernante commune
Garrot à œil d'or	Rare au passage, hivernant occasionnel
Geai des chênes	Nicheur sédentaire commun et migrateur peu commun et irrégulier
Gobemouche gris	Estivant nicheur peu commun et migrateur commun
Gobemouche noir	Estivant nicheur rare, migrateur régulier
Goéland brun	Migrateur rare, hivernant occasionnel
Goéland cendré	Migrateur rare, hivernant rare
Goéland leucophaée	Migrateur commun, hivernant et nicheur rare.
Grand cormoran	Nicheur rare, hivernant et migrateur commun
Grand Gravelot	Migrateur peu commun au double passage
Grande aigrette	Migrateur commun et hivernant rare
Grèbe à cou noir	Nicheur estivant rare, migrateur rare, occasionnel en hiver
Grèbe castagneux	Nicheur peu commun, migrateur partiel et hivernant commun
Grèbe huppé	Nicheur et hivernant peu commun, migrateur commun
Grimpereau des jardins	Nicheur sédentaire très commun
Grive draine	Nicheuse, migratrice et hivernante commune
Grive litorne	Migratrice et hivernante commune
Grive mauvis	Migratrice et hivernante commune

Grive musicienne	Nicheuse, migratrice et hivernante commune
Grosbec casse-noyaux	Nicheur localisé, migrateur et hivernant peu commun
Grue cendrée	Migratrice commune au double passage, hivernante très occasionnelle
Guifette moustac	Nicheuse estivante rare, migratrice rare
Guifette noire	Migratrice peu commune, nicheuse estivante très rare
Harle bièvre	Rare au passage et en hiver
Harle piette	Rare au passage et en hiver
Héron cendré	Nicheur peu commun, migrateur et hivernant (peu) commun
Héron pourpré	Nicheur estivant et migrateur rare
Hibou des marais	Nomade, migrateur et hivernant rare, nicheur occasionnel
Hibou moyen-duc	Nicheur, migrateur et hivernant peu commun
Hirondelle de fenêtre	Nicheuse et migratrice commune
Hirondelle de rivage	Nicheuse estivante et migratrice commune
Hirondelle rustique	Nicheuse estivante et migratrice très commune
Huppe fasciée	Nicheuse estivante et migratrice rare
Hypolaïs polyglotte	Nicheuse estivante et migratrice commune
Linotte mélodieuse	Nicheuse, migratrice et hivernante commune
Locustelle luscinoïde	Nicheuse estivante disparue, migratrice occasionnelle
Locustelle tachetée	Nicheuse estivante et migratrice peu commune
Loriot d'Europe	Nicheur estivant et migrateur peu commun
Martinet noir	Nicheur estivant et migrateur commun
Martin-pêcheur d'Europe	Nicheur sédentaire peu commun
Merle à plastron	Migrateur rare, hivernant occasionnel
Merle noir	Nicheur, migrateur et hivernant très commun
Mésange à longue queue	Nicheuse sédentaire commune
Mésange bleue	Nicheuse sédentaire très commune
Mésange boréale	Nicheuse sédentaire peu commune
Mésange charbonnière	Nicheuse sédentaire très commune
Mésange huppée	Nicheuse sédentaire commune
Mésange noire	Nicheuse sédentaire peu commune, migratrice irrégulière
Mésange nonnette	Nicheuse sédentaire (peu) commune
Milan noir	Migrateur estivant régulier, nicheur occasionnel, peu commun au passage
Milan royal	Peu commun au passage et hivernant occasionnel
Moineau domestique	Nicheur sédentaire très commun
Moineau friquet	Nicheur sédentaire peu commun et migrateur rare
Mouette mélanocéphale	Migrateur régulier rare, nicheur rare.
Mouette pygmée	Migratrice rare, occasionnelle en hiver
Mouette rieuse	Nicheuse estivante, hivernante et migratrice commune
Oedicnème criard	Nicheur estivant peu commun, hivernant occasionnel
Oie cendrée	Migratrice peu commune au milieu de l'automne et à la fin de l'hiver
Outarde canepetière	Nicheuse et migratrice rare
Perdrix grise	Nicheuse sédentaire très commune
Perdrix rouge	Nicheuse sédentaire commune
Petit Gravelot	Nicheur estivant peu commun, commun au passage
Phragmite des joncs	Nicheur estivant peu commun, migrateur rare
Pic cendré	Nicheur sédentaire rare
Pic épeiche	Nicheur sédentaire commun
Pic épeichette	Nicheur sédentaire commun

Pic mar	Nicheur sédentaire (peu) commun localisé
Pic noir	Nicheur sédentaire peu commun
Pic vert	Nicheur sédentaire commun
Pie bavarde	Nicheuse sédentaire commune
Pie-grièche écorcheur	Nicheuse estivante et migratrice peu commune
Pie-grièche grise	Nicheuse sédentaire (disparue), migratrice et hivernante rare
Pigeon biset « féral »	Nicheur sédentaire commun
Pigeon colombin	Nicheur sédentaire peu commun, migrateur rare
Pigeon ramier	Nicheur, migrateur et hivernant très commun
Pinson des arbres	Nicheur, migrateur et hivernant très commun
Pinson du Nord	Migrateur et hivernant commun
Pipit des arbres	Nicheur estivant et migrateur commun
Pipit farlouse	Migrateur et hivernant commun, nicheur rare
Pipit spioncelle	Migrateur peu commun et hivernant rare
Pluvier doré	Migrateur et hivernant très commun
Pouillot Bonelli	Nicheur et migrateur (peu) commun
Pouillot siffleur	Nicheur estivant et migrateur commun
Pouillot véloce	Nicheur estivant et migrateur très commun, hivernant peu commun
Pouillot fitis	Nicheur estivant et migrateur commun
Râle d'eau	Nicheur sédentaire, migrateur et hivernant peu commun
Râle des genêts	Nicheur estivant très rare, rare au passage
Roitelet à triple bandeau	Nicheur sédentaire, migrateur et hivernant commun
Roitelet huppé	Nicheur, migrateur et hivernant commun
Rossignol philomèle	Nicheur estivant et migrateur commun
Rouge-gorge familier	Nicheur sédentaire, migrateur et hivernant commun
Rouge-queue à front blanc	Nicheur estivant et migrateur commun
Rouge-queue noir	Nicheur estivant (peu) commun, hivernant rare
Rousserolle effarvate	Nicheuse estivante et migratrice commune
Rousserolle turdoïde	Nicheuse estivante très rare voire disparue, migratrice occasionnelle
Sarcelle d'été	Nicheuse estivante rare, migratrice peu commune
Sarcelle d'hiver	Migratrice partielle, hivernante peu commune, commune au passage
Serin cini	Nicheur estivant commun et hivernant occasionnel
Sittelle torchepot	Nicheuse sédentaire très commune
Sterne naine	Nicheuse estivante et migratrice peu commune
Sterne pierregarin	Nicheuse estivante et migratrice peu commune
Tadorné de Belon	Peu commun au passage et hivernant occasionnel
Tarier des prés	Nicheur estivant rare et migrateur peu commun
Tarier pâle	Nicheur estivant, migrateur commun et hivernant rare
Tarin des aulnes	Migrateur et hivernant
Torcol fourmilier	Nicheur et migrateur rare
Tourterelle des bois	Nicheuse estivante et migratrice commune au double passage
Tourterelle turque	Nicheuse sédentaire commune
Traquet motteux	Migrateur commun et nicheur disparu
Troglodyte mignon	Nicheur sédentaire très commun
Vanneau huppé	Nicheur commun, migrateur et hivernant très commun
Verdier d'Europe	Nicheur, migrateur et hivernant très commun

ANNEXE 2 : INVENTAIRE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL

Code du site	Nom du site	Communes	Intérêts principaux
PERCHE			
P1	Le Coëtron	Souday, Le Plessis-Dorin, Oigny, St Avit	Tête de bassin
P2	L'Egvyonne	Droué, Ruan-sur-Egvyonne, Bouffry	Tête de bassin
P3	Zones humides de La Grenne	Boursay, Choue	Zone humide
P4	Le Boulon	Azé, Mazangé	Tête de bassin
P5	Ensemble des marais de Connival (site géré + mares alentours)	Sargé-sur-Braye	Marais, Mares, Intérêt batrachologique (Sonneur à ventre jaune)
P6	ZH vallée de la Braye	Sargé-sur-Braye	Zone humide. Prairies alluviales
P7	Le Gratte-Loup	La Ville-aux-Clercs, Busloup	Tête de bassin
P8	Prairies de la Mottelière	Saint-Avit	Prairies humides
P9	Vallée aux Bœufs	Savigny-sur-Braye	Prairies de fauche, ravins
P10	Étang de Boisvinet	Saint-Avit, Le Plessis-Dorin	Étang (Roselières. Grèves exondées). Bois. Intérêt ornithologique
P11	ZH RG Gratteloup aval le Thiéry	La-Ville-aux-Clercs	Zone humide
P12	ZH ru du Guériteau	Choue	Zone humide
P13	ZH entre deux bras du Couetron	Souday	Zone humide
P14	ZH aval ru La Grande Vallée au Patouillard	Souday	Zone humide
P15	ZH ru de Beaufeu (RG) à Montluisard	Choue	Zone humide
P16	Vieux bocages du Perche	Le Temple	Bocage, Intérêt ornithologique, Paysage
P17	Prairies de Quinquanpoix	Choue	Prairies humides
P18	Marais de Connival	Sargé-sur-Braye	Marais, Mares, Intérêt batrachologique (Sonneur à ventre jaune)
P19	Carrière de la Mutte	Sargé-sur-Braye	Carrière. Intérêt géologique. Intérêt ethnologique
P20	Prairie bocagère des Côtiers	Oigny	Bocage
P21	Chemin des Trognés	Boursay	Bocage et trognés

VALLEE DU LOIR ET DU BRAYE			
VLB1	Prairies alluviales naturelles de la vallée du Loir	Sougé, Couture, Artins, St Rimay, Thoré, Lunay, Meslay, St Ouen, St Firmin, Lisle	Prairies alluviales
VLB2	Butte de Marcilly	Marcilly-en-Beauce	Pelouses calcicoles
VLB3	Étang des Dragues	Villiers	Étang
VLB4	Caves de Rochambeau	Thoré-la-Rochette	Coteau et caves à chiroptères
VLB5	Caves aux Roches-l'Evêque	Les Roches-l'Evêque	Coteau et caves à chiroptères
VLB6	Ravin des réclusages à Lavardin et Montoire	Lavardin, Montoire-s/-le-Loir	Ravin à fougères
VLB7	Terrain communal des Terres Blanches	Villerville	Pelouses calcicoles
VLB8	Caves à Troo	Trôo	Coteau et caves à chiroptères
VLB9	Gravière à Couture	Couture-sur-Loir	Gravière en eau. Intérêt batrachologique

VLB10	Saint-Arnoult	St-Arnoult	Tête de bassin
VLB11	Etang des Riottes et alentours	Naveil	Intérêt ornithologique
VLB12	Cavité à chiroptères à St-Firmin-des-Près	Saint-Firmin-des-Près	Caves à chiroptères
VLB13	Coteau St-André	Villiers-sur-Loir	Coteau et caves à Chiroptères
VLB14	Zones humides du Loir amont (de Brévainville à Pezou)	Vendôme, Villiers-sur-Loir, Thoré-la-Rochette, Montoire-sur-Loir	Zone humide
VLB15	La Cendrine	Ternay, Montrouveau, Artins	Tête de bassin
VLB16	Zones humides du Ru Fargot	Les Roches, Montoire-sur-Loir	Zone humide
VLB17	Zone humide du Loir aval	Couture-sur-Loir	Zone humide
VLB18	ZH aval Gué de l'Augis - La Cendrine	Ternay	Zone humide
VLB19	ZH confluence ru de Sasnières et ru d'Ambloy	Ambloy	Zone humide
VLB20	Zones humides du Boële	Lunay	Zone humide
VLB21	Etang et marais basique de Pouline	Villerable	Étang, marais basique
VLB22	ZH ru de l'Echoiseau St-Quentin	Montoire-sur-le-Loir	Zone humide
VLB23	Pelouse de Bois Loiseau	Thoré-la-Rochette	Mosaïque de milieux calcicoles
VLB24	Les Grouais de Chicheray	Pezou	Intérêt préhistorique et géologique
VLB25	Pelouses calcaires de la Brisse	Villerable, Villiersfaux	Pelouses calcicoles à orchidées

BEAUCHE			
B1	Pelouses calcicoles de Villeneuve-Frouville Pointe Est et Saint-Léonard Pointe Sud	Villeneuve-Frouville, Saint-Léonard	Pelouses calcicoles, vallée sèche
B2	Étang du roi	Averdon	Carrière. Belvédère sur pelouses calcicoles
B3	Marais de Vollerants	Saint-Bohaire	Marais
B4	Carrière de la Nivardière	Tripleville	Carrière
B5	Pelouses "éclatées" à Lancôme et à Landes-le-Gaulois	Lancôme, Landes-le-Gaulois	Pelouses calcicoles
B6	Marais de Mouille-Soupe	Champigny-en-Beauce	Marais
B7	Coteau de Molinas	Maves	Pelouses calcicoles, marais
B8	Étang de Villeberfol	Conan	Étang et marais
B9	Marais de Vénuel	Conan	Marais
B10	Saint-Cyr-du-Gault	Saint-Cyr-du-Gault	Intérêt paysager
B11	Les Patouillards	Suèvres	Pelouses calcicoles
B12	Bois de Malvau	Suèvres	Boisements calcicoles secs
B13	Bois de Tremblay	Suèvres	Peuplements de Genévriers sur calcaire
B14	Vallée du bois brûlé	Maves	Pelouses calcicoles
B15	Site fossilifère	Landes-le-Gaulois	Intérêt géologique
B16	Vallée de la Sixtre à Maves	Maves	Pelouse calcicole et marais
B17	Dolmen, ancienne carrière	Landes-le-Gaulois	Carrière. Intérêt géologique
B18	ZH forêt de Saunay	St-Cyr-du-Gault	Zone humide
B19	Zones humides de la Houzée	Areines, Coulommiers-la-Tour, Vendôme	Zone humide

B20	Zones humides de l'Aigre		Zone humide
B21	Éperon de Roquezon	La Chapelle-St-Martin	Mosaïque de milieux calcicoles. Intérêt préhistorique
B22	La Butte du Chêne - la Selle	La Chapelle-St-Martin	Mosaïque de milieux calcicoles
B23	La vallée Poiriou	Villerbon	Mosaïque de milieux calcicoles, vallée sèche
B24	Site du Coteau de Molinas	Maves	Mosaïque de milieux secs à humides
B25	Marais de la Haute Cisse	Conan et Maves	Marais
B26	Coteau de Vénuel	Conan	Petit bois de Beauce
B27	Carrière du Buisson - Sabotier	Landes-le-Gaulois	Carrière. Intérêt géologique
B28	Pelouse sèche du Parc de l'Hôpital	Marchenoir	Pelouses calcicoles
B29	Bosquets de Sérès	Sérès	Petits bois de Beauce
B30	La Vallée aux Fleurs	Fossé	Intérêt archéologique, vallée sèche
B31	R.N.N. Vallée de la Grand-Pierre et Vitain	Averdon, Marolles	Pelouses calcicoles. Intérêt préhistorique. Marais. Rivière

VALLEE DE LA LOIRE			
VL1	Bois du Moirier	Candé-sur-Beuvron	Forêt alluviale à plantes vernaies
VL2	Pied du coteau entre Candé et Chaumont	Candé-sur-Beuvron, Chaumont-sur-Loire	Boisements calcicoles frais
VL3	La Petite Loire à Muides et Courbouzon et île de Muides	Muides, Courbouzon	Milieux des terrasses de Loire, frayère
VL4	Ile à Avaray et Saint-Laurent	Avaray, St Laurent	Intérêt ornithologique
VL5	Ile et francs-bords l'Herbage	Montlivault	Intérêt ornithologique
VL6	L'île et la Scierie à Chouzy	Chouzy-sur-Cisse	Intérêt ornithologique. Zone humide. Frayère
VL7	La Goupillière	Candé-sur-Beuvron	Milieux des terrasses de Loire
VL8	Terrasses de la Loire à Onzain	Onzain	Milieux des terrasses de Loire
VL9	Iles et francs-bords de la Chaumine	Veuves	Milieux des îles de Loire
VL10	Bras mort de l'île de la Marinière	Rilly-sur-Loire	Zone humide, frayère
VL11	Ile de la Marinière	Rilly-sur-Loire	Forêt alluviale
VL12	Terrasses de Loire à Rilly	Rilly-sur-Loire	Milieux des terrasses de Loire
VL13	Eaux résurgentes à Orchaie	Orchaie	Grotte, Intérêt géologique
VL14	A.P.P.B. de l'île de la Saulas	Blois	Intérêt ornithologique
VL15	R.B.D. du coteau à Chailles	Chailles	Boisement calcicole frais
VL16	Source de la Folie	Chaumont/Loire	Source
VL17	Champ de tir de Russy	Blois, St Gervais-la-Forêt	Mosaïque de milieux alluviaux
VL18	Talus de la Saulas	Blois	Coteau boisé à Tulipes sauvages
VL19	Prairie des Arrachis	St-Laurent-Nouan	Prairies alluviales
VL20	Rives de l'Ardoux	St-Laurent-Nouan	Rivière. Barrage à Castor
VL21	Carrière de Montprofond	La Chaussée-St-Victor	Carrière. Intérêt géologique
VL22	Île de la Folie	Chaumont-sur-Loire, Rilly-sur-Loire	Forêt alluviale

SOLOGNE CENTRALE			
SC1	Pontbertas	Marcilly-en-Gault	Étang
SC2	La Vernotière	Vernou-en-Sologne	Étang (Roselières. Grèves exondées). Intérêt ornithologique
SC3	La Boute vive	Pierrefitte-sur-Sauldre	Mosaïque milieux tourbeux. Mosaïque milieux secs
SC4	Étangs de Fays	Chaumont-sur-Tharonne	Mosaïque de milieux tourbeux. Étangs. Rivière
SC5	Les Augeries	Châtres-sur-Cher	Marnières. Intérêt faune. Peuplement de Genévriers. Carrière
SC6	Étang des Lévrays	Nouan-le-Fuzelier	Étang (Roselières. Grèves exondées)
SC7	Le Simouet	Souesmes	Mosaïque de milieux tourbeux, secs et alluviaux
SC8	Les Anneaux, Haute vallée de la Rère	Theillay	Prairie à Carex de Hartman
SC9	Domaine du Portail	Villeherviers	Mosaïque de milieux tourbeux, secs et alluviaux
SC10	Basse vallée de la Sange	Theillay	Milieux tourbeux
SC11	Allée de Chataigners à Nouan-le-Fuzelier	Nouan-le-Fuzelier	Allée de Chataigners
SC12	Étang de Malzoné	Millancay	Intérêt ornithologique, Étangs
SC13	Domaine de Chambord	Chambord	Intérêt ornithologique. Étang. Mosaïque de milieux secs et humides. Rivière
SC14	Prairies à Carex de Hartman à Gièvres-Maisonnette	Gièvres	Prairie à Carex de Hartman
SC15	Ruisseau Le Balletan	Montrieux-en-Sologne	Zone humide
SC16	Mardelles de Gy	Gy	Mardelles tourbeuses
SC17	Terrain communal du Chêne	Pruniers	Mosaïque de milieux secs et humides
SC18	Aérodrome de Pruniers	Pruniers	Mosaïque de milieux marneux
SC19	Prairies de la Sauldre à Pruniers	Pruniers	Prairies alluviales
SC20	Ruisseau des Lierres	Vouzon	Tête de bassin, Intérêt piscicole
SC21	Terrain communal de Baltan	Villeherviers	Mosaïque de milieux tourbeux
SC22	Étang de Favelle	St-Viâtre	Étang (Roselières. Grèves exondées). Intérêt ornithologique
SC23	Étang des Brosses	St-Viâtre	Étang (Roselières. Grèves exondées). Intérêt ornithologique
SC24	Étang de la Grande Corbois	St-Viâtre	Étang (Roselières. Grèves exondées). Intérêt ornithologique
SC25	Landes de l'étang des Brosses	St-Viâtre	Lande à bruyère à balais
SC26	Étang de Panama	Neung-sur-Beuvron	Étang (Roselières. Grèves exondées). Intérêt ornithologique
SC27	Étang des Marguilliers	Neung-sur-Beuvron	Étang (Roselières. Grèves exondées). Intérêt ornithologique
SC28	Étang du Haut	Loreux	Étang (Roselières. Grèves exondées). Intérêt ornithologique
SC29	Le Grand Villedy	Yvoy-le-Maron	Milieux tourbeux
SC30	Peuplements de Genévriers de Bois Rosé	Souesmes	Peuplements de Genévriers
SC31	Prairies alluviales communales à Pierrefitte	Pierrefitte-sur-Sauldre	Prairies alluviales
SC32	Prairies alluviales à Pierrefitte	Pierrefitte-sur-Sauldre	Prairies alluviales
SC33	La Rougellerie	Chaumont-sur-Tharonne	Intérêt géologique, zone humide
SC34	Zones humides de la Boute Morte	Souesmes	Zone humide
SC35	Zones humides de la Rère	Theillay	Zone humide
SC36	Peuplement de genévriers de la Petite Lande	Souesmes	Peuplement de genévriers
SC37	Prairie du Plessis	Fontaines-en-Sologne	Prairies alluviales
SC38	Sablière de l'Étang-neuf	Yvoy-le-Marron	Carrière. Intérêt géologique
SC39	Étang de Beaumont	Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron	Étang. Intérêt ornithologique. Paysage

SC40	La Chesnaye	La Ferté-St-Cyr	Intérêt ornithologique, Étangs
SC41	Tertre des Canaux	La Ferté-Imbault	Mosaïque de milieux tourbeux et de milieux alluviaux. Mares. Landes sèches. Carrière
SC42	Pâtureau des Matines	Salbris	Milieux alluviaux

SOLOGNE VITICOLE

SV1	Les Perrières, les Trous	Méhers	Marnières. Intérêt faune. Pelouses calcicoles. Peuplements Genévriers. Carrière
SV2	Étang de l'Arche	Chemery	Grand étang (Roselières). Intérêt ornithologique
SV3	Lac de Soings	Soings	Étang (Roselières. Grèves exondées)
SV4	Étang de la Robinette	Saint-Romain-sur-Cher	Étang sur marnes. Cladiaie
SV5	Coteau de faluns-Nord lac de Soings	Soings	Pelouses sur sables calcarifères. Intérêt ornithologique
SV6	Carrière de faluns - Plaine de Launay	Contres	Pelouses sur sables calcarifères. Intérêt ornithologique
SV7	Sables deltaïque de la Plaine des rasoirs	Cheverny	Pelouses sur sables calcarifères
SV8	Carrière des Gandes	Thenay	Intérêt géologique. Intérêt paléontologique
SV9	Caves à Noyers-sur-Cher	Noyers-sur-Cher	Pelouses calcicoles, Caves à chiroptères
SV10	Carrière des Cormains	St-Romain-sur-Cher	Pelouses calcicoles et peuplements de Genévriers
SV11	Étang de Sudais	Pontlevoy	Intérêt ornithologique, batrachologique
SV12	Carrière Noue des boutons	Choussy	Carrière. Intérêt géologique
SV13	Butte des Blumonts	Châtillon/Cher	Mosaïque de milieux marneux. Pelouses calcicoles. Carrière
SV14	Caves de la Demoiselle et de la Bizaudière	Noyers/Cher	Caves à chiroptères
SV15	Carrière de la Fosse-Penelle	Choussy	Carrière. Intérêt géologique. Intérêt paléontologique
SV16	R.N.R. Carrière du Four à chaux et Hauts de la Plaine St-Gilles	Pontlevoy	Carrière. Intérêt géologique. Intérêt paléontologique. Intérêt ethnologique

VALLEE DU CHER

VC1	Les ravins de Peumen	Pouillé	Ravin à fougères
VC2	Ravins du Haut-Bonneau	Mareuil-sur-Cher	Ravin à fougères, Caves à chiroptères
VC3	Bois frais d'Aiguevives	Aiguevives	Boisement frais
VC4	Île de Boutet	Châtres-sur-Cher	Milieux des îles du Cher
VC5	Carrière des Perrières, limite département	St-Georges-sur-Cher	Intérêt géologique
VC6	Boucle du Cher à Selles-sur-Cher	Selles-sur-Cher	Prairie alluviale
VC7	Prairies alluviales du Cher et du Fouzon (ensemble global)	Couffy, Seigy, Meusnes, Selles-sur-Cher, Noyers-sur-Cher	Prairie alluviale
VC8	Forêt alluviale du Cher à Châtillon	Châtillon	Forêt alluviale
VC9	Prairies du Cher à St Georges	St-Georges-sur-Cher	Prairie alluviale
VC10	Caves et moulin à Châteauneuf	Châteauneuf	Caves à chiroptères (moulin, balancier hydraulique)
VC11	Prairies du Fouzon (C.S.L.C.)	Châtillon/Cher, Meusnes et Couffy	Prairies alluviales
VC12	Cave de la Dordinerie	St Aignan/Cher	Caves à chiroptères
VC13	Prairies du Fouzon (C.P.N.R.C.)	Noyers sur Cher, Couffy, Seigy, Châtillon sur Cher, Selles-sur-Cher, Meusnes	Prairies alluviales
VC14	Prés Saint-Loup	Saint-Loup	Prairies alluviales. Forêt alluviale
VC15	Plateau de Chabris	Chapelle Montmartin (La)	Intérêt ornithologique (Outarde canepetière)

ANNEXE 3 : FICHES DESCRIPTIVES DES E.N.S.

Perche

P16 : Vieux bocage du Perche
P18 : Marais de Connival
P19 : Carrière de la Mutte
P21 : Chemin des Trognés

Vallée du Loir et de la Braye

VLB2 : Butte de Marcilly
VLB24 : Les Grouais de Chicheray

Beauce

B21 : Éperon de Roquezon
B24 : Site du Coteau de Molinas
B27 : Carrière du Buisson Sabotier
B31 : R.N.N. des Vallées de la Grand Pierre et de Vitain

Vallée de la Loire

VL3 : La Petite Loire et Ile de Muides
VL8 : Terrasse de la Loire à Onzain et Veuves
VL17 : Champ de tir de Russy
VL22 : Île de la Folie

Sologne Centrale

SC6 : Étang des Levrys
SC17 : Terrain communal du Chêne
SC21 : Terrain communal de Baltan
SC31 : Prairies alluviales communales de Pierrefitte
SC39 : Étang de Beaumont
SC42 : Pâtureau des Matines

Sologne Viticole

SV13 : Butte des Blumonts
SV15 : Carrière de la Fosse-Penelle
SV16 : R.N.R. Carrière du Four à Chaux

Vallée du Cher

VC2 : Ravins du Haut-Bonneau
VC7 : Prairies alluviales du Cher et du Fouzon

Abréviations utilisées

NI = Niveau d'intérêt
NC = Niveau de connaissance
N = Niveau
P = Potentialité

+++ = très élevé
++ = élevé
+ = moyen
-+ = faible à moyen
- = faible

Source des cartes de localisation des sites : C.D.P.N.E.

Source des cartes de délimitation des sites : C.D.P.N.E. ; sauf pour le Terrain communal du Chêne et le Terrain communal de Baltan, source : S.N.E.